

CAHIER DE RECHERCHE

SEPTEMBRE 1996



N° 96

ÉVALUER OU L'ESPRIT DES MÉTHODES

Michel LEGROS

Département "Évaluation des politiques sociales"

Guy POQUET

Département "Évaluation des politiques publiques"

Crédoc - Cahier de recherche. N°
0096 : Évaluer ou l'esprit des
méthodes / Michel Legros, Guy
Poquet. Septembre 1996.

CREDOC•Bibliothèque



ÉDOC

SE DE RECHERCHE



CREDOC

EVALUER
ou
l'esprit des méthodes

Michel Legros

Département Evaluation des politiques sociales

Guy Poquet

Département Evaluation des politiques publiques

Septembre 1996

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

Sommaire

Introduction	p. 5
Chapitre 1	
<hr/>	
Les axes méthodologiques de l'évaluation	p. 8
1. Mesurer le degré d'atteinte des objectifs	p. 8
2. L'évaluation comme outil d'accompagnement	p. 9
3. Mesurer des effets.....	p. 11
4. De la définition à la mise en œuvre de l'évaluation	p. 12
Chapitre 2	
<hr/>	
Les trois approches de l'évaluation	p. 17
1. L'évaluation centrée sur les utilisateurs des politiques.....	p. 18
2. Populations enquêtes et populations témoins.....	p. 19
3. Bénéficiaires et effets qualitatifs amont des politiques	p. 21
Chapitre 3	
<hr/>	
La dimension temporelle de l'évaluation	p. 31
1. Deux méthodes longitudinales	p. 31
2. La prise en compte du temps dans l'examen des trajectoires.....	p. 39
Chapitre 4	
<hr/>	
Logique d'intervention et logique d'action	p. 43
1. La construction des effets	p. 43
2. Des actions aux logiques d'action.....	p. 45
3. La construction de l'évaluation	p. 47

Chapitre 5

Les limites de l'évaluation..... p. 51

1. Evaluation et mobilisation : le rôle du comité de pilotage.....p. 51
2. Les effets de l'évaluationp. 53
3. Evaluation et déontologie.....p. 55
4. La publicité de l'évaluationp. 56

Conclusion

De l'évaluation aux observatoires : une filiation incertaine.....p. 57

Annexes.....p. 63

1. Glossaire des techniques d'évaluation.....p. 64
2. Eléments de bibliographie.....p. 66

L'évaluation est une appréciation portée sur l'efficacité d'un programme, d'une politique ou d'une action publique à la suite de la recherche, scientifiquement exigeante, de leurs effets réels, aux regards des objectifs (affichés ou implicites) et des moyens mis en œuvre.

Manuel de vérification de la Cour des Comptes

L'évaluation est l'activité de rassemblement, d'analyse et d'interprétation de l'information concernant la mise en œuvre et l'impact de mesures visant à agir sur une situation sociale ainsi que la préparation de mesures nouvelles.

L'évaluation est la transcription des résultats de recherche ou d'études évaluatives en informations directement utilisables pour la prise de décision ou le pilotage d'un dispositif.

Conseil Scientifique de l'Evaluation

Introduction

S'il est toujours possible de faire remonter l'apparition du concept d'évaluation à des périodes plus anciennes, le développement des pratiques évaluatives en France dans le domaine de l'action sociale et, plus globalement, dans celui des politiques publiques, remonte à une vingtaine d'années. Tout au long de cette période, deux questions se sont trouvées régulièrement posées. Sans obérer toute possibilité d'agir et donc d'évaluer, la récurrence de ces questionnements traduit bien des incertitudes quant au développement et à la stabilisation des démarches évaluatives. La première question est celle de la légitimité, la seconde porte sur les méthodes. Cette dernière n'est sans doute pas la plus importante, elle reste cependant une de celles qui importent.

L'essentiel de l'évaluation ne réside probablement pas dans une méthode, c'est-à-dire dans un ensemble de modes opératoires, d'outils et d'instruments qui répondent à la question : "comment évaluer ?". Mais cet essentiel se situe plutôt dans une réflexion sur la nature même de l'évaluation. La question porte alors sur le sens même de l'évaluation. Peut-on évaluer une politique ou une mesure et, si oui, selon quelles rationalités et surtout quels critères ? Le devenir de l'évaluation est certainement lié à la réponse apportée à cette question. Faute d'avoir une réponse claire à cette seconde question, la plupart des praticiens de l'évaluation et de nombreux prescripteurs d'évaluation se sont précipités sur la recherche d'outils susceptibles de répondre à la question des méthodes. Si l'on ne connaît pas la légitimité de la démarche d'évaluation, essayons au moins de construire des méthodes.

Deux rapports occupent une place particulière dans l'histoire de l'évaluation en France. Le premier date de 1986 et émane d'un groupe de travail constitué par le Commissariat Général du Plan. Ce groupe définit le concept d'évaluation, précise et clarifie les différentes méthodes, insiste sur le rôle moteur que doivent jouer les pouvoirs publics dans l'extension des pratiques évaluatives. L'évaluateur est appelé à mobiliser et organiser l'ensemble des ressources scientifiques disponibles pour discerner et mesurer les effets propres d'une politique. Le second rapport, en 1988, réintroduit la prise en compte du jeu des acteurs sociaux dans la légitimation des procédures évaluatives et dans

la critique des produits de l'évaluation. Par cette double démarche, l'évaluation se retrouve au cœur du débat politique, imposant la création d'un dispositif étatique pour assurer le développement de l'évaluation des politiques publiques et garantir tant la pluralité des approches que la rigueur des méthodes.

Dès l'apparition du concept d'évaluation dans le domaine des politiques sociales, la recherche de la méthode, unique et définitive, a mobilisé de nombreuses énergies. GECEPS contre PASS, GERONTE ou grille d'analyse de la dépendance, les polémiques ne manquèrent pas vers la fin des années soixante-dix, lorsque l'évaluation semblait devoir s'incarner dans une méthode ou dans une autre. Ces temps semblent maintenant apaisés et l'idée d'élaborer une méthode d'évaluation définitive semble de plus en plus improbable, en revanche, à lire la diversité des productions, aussi bien que le caractère complexe de certaines définitions, fussent-elles parmi les plus autorisées, le risque existe de dégager un consensus sur ce que n'est pas l'évaluation plutôt que sur ce qu'elle recouvre.

La valeur d'une politique ne peut se résumer à la connaissance mécanique de ses effets. Elle se mesure d'abord à la valeur de ses finalités. Dans la pratique, l'évaluation délaisse très souvent ce terrain pour s'intéresser davantage à l'impact des politiques. Sans revenir à un scientisme aux limites connues, l'évaluation ne peut se réduire à élaborer un jugement à partir de travaux, études et recherches et occulter ainsi les dimensions instrumentales de la démarche évaluative.

Quelle que soit la définition adoptée pour l'évaluation, la plupart des travaux relevant de cette pratique tentent de mettre en relation deux ordres de faits. Les premiers caractérisent des actions, construites ou non sous la forme de programmes, revêtant une forme légale ou non, menées par des organismes publics ou privés. Les seconds s'intéressent à l'impact de ces actions sur des individus, des groupes ou des milieux. Le degré de formalisation des hypothèses sur la nature et la force du lien entre ces deux ordres de faits différencient fortement les travaux évaluatifs.

Que l'on parle du degré d'atteinte des objectifs ou de la mesure des effets, individuels ou collectifs, propres ou non, la question sous-jacente est toujours implicitement ou explicitement celle de la causalité. Si les questions diffèrent, toutes postulent qu'il est possible de faire, de manière directe ou indirecte, un lien entre l'action et une transformation survenue dans un champ donné. Les approches, en revanche, diffèrent d'un programme à l'autre, d'une équipe de recherche à l'autre, sur la force de ce lien et

surtout sur son caractère plus ou moins mécanique. Les modes de construction de la causalité se trouvent ainsi placés au cœur de toute démarche évaluative.

Quel que soit le mode retenu, la causalité ne peut être construite qu'à partir d'informations sur les politiques menées. Schématiquement, ces informations peuvent être recueillies soit auprès des acteurs de la politique à évaluer, soit auprès des bénéficiaires. Si cette seconde démarche permet d'identifier les effets de la politique sur ses bénéficiaires, elle risque de ne pouvoir participer à une reconstruction du sens de cette politique pour l'ensemble du corps social, parce qu'elle néglige les non-bénéficiaires et parce que le sens d'une politique s'apprécie à la fois du point de vue des acteurs individuels et collectifs. Mais la prise d'informations directe auprès des bénéficiaires, à condition de s'interroger préalablement sur le mode de construction de cette catégorie, permet de faire apparaître la diversité et la complexité des modes d'action de la politique à évaluer. Toutefois, si le choix de procéder à des investigations directes auprès des bénéficiaires évite les effets d'auto-légitimation des institutions, il oblige à utiliser différentes méthodes pour tenter de reconstruire des perceptions globales et passer de l'individuel au collectif : recherche systématique de représentativité, multiplication du recours aux typologies pour agréger des individus, construction d'indicateurs de synthèse. Approche par les acteurs ou approche par les bénéficiaires, l'évaluation se trouve confrontée au passage d'une lecture individuelle des effets des politiques à une reconstruction globalisante.

Toute étude ou recherche peut contribuer à l'évaluation d'une politique ou d'une action dans un champ quelconque, mais les études évaluatives constituent un champ spécifique, en raison de la construction qu'elles opèrent entre des faits sociaux d'ordres nettement différenciables, de la recherche de causalité qu'elles postulent entre ces faits sociaux, de leur modalité d'accès aux informations, et quoique de manière plus limitée, dans le management.

L'objet de ce cahier de recherche, qui reprend et prolonge un premier travail entrepris en 1995¹, est de préciser les spécificités de l'étude évaluative, pour en dégager la pertinence des outils, des méthodes et des concepts. C'est dans cette articulation entre les méthodes et les concepts que l'évaluation trouve sa véritable pratique. Après avoir défini l'évaluation et tiré les conséquences pratiques de cette définition, on procédera à l'inventaire des différents outils d'évaluation ainsi que des conditions de leur mise en oeuvre.

¹ Michel LEGROS.- *Evaluer ou les efforts de la métis*. Cahier de recherche du CREDOC n° 80, Septembre 1995

Les axes méthodologiques de l'évaluation

A la forte polysémie du concept d'évaluation correspond une réelle différenciation des démarches. Ainsi, tout semble pouvoir s'évaluer et l'on entend couramment parler d'évaluation des besoins, d'évaluation des résultats, d'évaluation d'une politique, d'évaluation finale ou intermédiaire. Tant dans ce cahier que dans ceux qui le précèdent, nous avons pris soin de réserver le terme d'évaluation à la construction *ex post* de la relation entre des moyens mis en œuvre et les changements d'état des milieux auxquels s'appliquent ces moyens. Si cette approche de l'évaluation a pour avantage de sortir les méthodes évaluatives des techniques de type prospectives ou organisationnelles, elle n'en laisse pas moins subsister trois courants de pratiques. Le premier fait de l'évaluation une mesure du degré d'atteinte des objectifs de la politique, le second utilise l'évaluation comme régulateur de l'action en cours de mise en œuvre, le dernier fait porter l'évaluation sur la connaissance des effets des actions engagées.

1 - Mesurer le degré d'atteinte des objectifs

L'évaluateur est rarement confronté au cas simple d'une mesure isolée et spécifique. Les politiques à évaluer constituent des ensembles complexes mettant en œuvre des moyens à usages multiples. La difficulté initiale de toute évaluation est d'ordonner un ensemble de données multidimensionnelles et interdépendantes. S'il est nécessaire à cette fin de procéder explicitement à des bornages du champ étudié, il n'est pas toujours aisé de délimiter l'objet même de l'évaluation.

Cette difficulté renvoie à l'analyse de l'institution, en particulier dans le champ social, lorsqu'il s'agit d'une production de services, même si elle ne saurait s'y réduire. Une intervention sociale répond à plusieurs objectifs et peut donc produire des effets à plusieurs niveaux. Ceux-ci s'emboîtent souvent les uns dans les autres, de sorte que le premier sert à progresser vers le second, vis-à-vis duquel il joue le rôle de moyen, ce dernier remplissant lui-même certaines fonctions instrumentales en faveur d'un troisième.

Il convient de rester extrêmement prudent dans l'interprétation de tout changement et de ne pas procéder à une évaluation en référence à des objectifs trop généraux pour être opératoires. Il faut repérer des objectifs à la fois plus précis et plus localisés. Il est souhaitable de faire une distinction entre objectifs finaux souvent très qualitatifs et généraux, et objectifs intermédiaires (ou opérationnels), traduisibles en indicateurs chiffrés. Or, si des objectifs finaux sont en général formulés lors de la mise en place du dispositif ou de la mesure, l'affichage d'objectifs intermédiaires n'est pas systématique.

Il est nécessaire de préciser les variables non contrôlées par le décideur (une administration, un organisme, etc.) et susceptibles de peser sur les effets du dispositif (facteurs socioculturels, événementiels...). Des opérations de coupures et de bornages sont nécessaires. En règle générale, les formulations d'objectifs n'obéissent pas à des principes toujours parfaitement rigoureux. Cela n'est pas vrai cependant des actions sur programme conduites au cours des dernières années dans le cadre des politiques sociales dites transversales, où le financement est souvent associé à la formulation précise des objectifs de l'action.

Lorsque les objectifs n'apparaissent pas de façon précise, il arrive que l'évaluateur soit sollicité pour participer à leur redéfinition. Si cette démarche peut être acceptable dans une logique de conseil, nous considérons qu'elle outrepassse la fonction de l'évaluation pour participer aux démarches de construction de projets. L'évaluation glisse alors dans sa seconde conception.

2 - L'évaluation comme outil d'accompagnement

L'évaluation est souvent utilisée comme un **outil d'accompagnement**, voire de pilotage des transformations des institutions. Cette demande de construction de l'évaluation à partir des objectifs d'une politique ou d'une institution est relativement fréquente dans un cadre théorique organisationnel. Elle est souvent intégrée à des formes de management participatif. La pratique évaluative induit dans l'organisation où elle est mise en œuvre une plus grande transparence dans les modes de gestion. S'il est possible de conduire des évaluations en dehors d'une optique de management participatif, l'évaluation s'accommode mieux d'une telle pratique. Ce choix comporte deux conséquences :

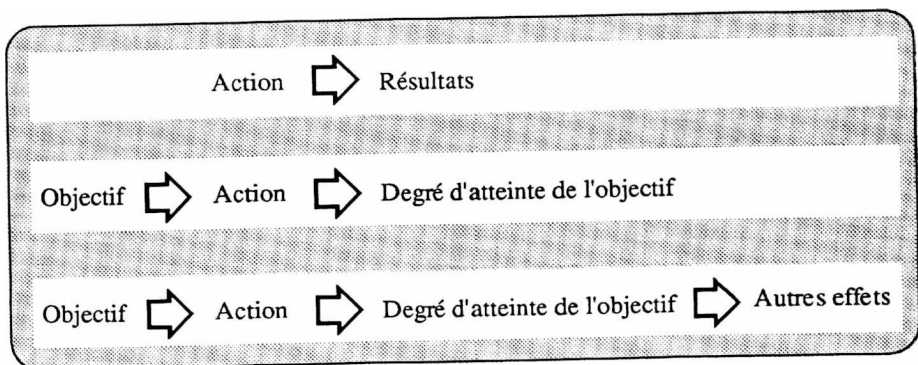
- les évaluateurs, souvent des consultants, privilégient des projets dans lesquels l'évaluation est intégrée. Le projet à construire est prépondérant par rapport à son champ d'application ;
- la conduite de l'évaluation suppose un réel management des personnels et, donc, un fort développement de la gestion des ressources humaines dans l'organisation ou dans l'institution.

Dans cette optique, l'évaluation n'est qu'un temps dans la construction et la gestion du projet de service ou d'établissement. L'évaluation devient un moyen de dynamisation de l'institution. Elle est souvent utilisée comme un outil au service d'un aspect particulier du fonctionnement : l'amélioration de la qualité. Il ne s'agit pas d'avoir de la qualité une vision étroite, mais globale. Il faut pour cela situer la démarche évaluative dans la culture d'entreprise et se référer au courant "qualité totale".

Plus classique, la démarche d'**audit participatif** associe très étroitement les concepts d'audit et d'évaluation. Cette hypothèse revient à réaliser une formalisation de l'évaluation en termes d'écart entre référé et référent, à rechercher et à proposer des outils pour décrire et analyser ces écarts. La dernière étape réside dans la construction d'aides à l'action pour réduire ces écarts.

On peut imaginer des conceptions plus radicalement différentes de l'évaluation. La discussion porte alors sur le choix d'une méthode se rapprochant de l'audit ou d'une approche davantage centrée sur la connaissance des effets. Dans le premier cas, on insiste sur la liaison entre la demande et la réponse, alors que dans le second, l'accent est mis sur la liaison entre les actions et leurs effets.

Classification des procédures d'évaluation



Selon cette troisième manière de structurer le dispositif d'évaluation, l'objectif sert de référent final et l'évaluation va se préoccuper de repérer les écarts entre les objectifs prévus et les objectifs atteints. Les écarts étant repérés, le travail d'analyse va consister à imputer les écarts, soit à une mauvaise conception des objectifs, soit à une utilisation dysfonctionnelle des moyens, soit à des changements externes à l'institution.

La liaison entre l'action et ses effets, qu'il s'agisse des effets attendus ou non attendus, souhaités ou non souhaités, sur les institutions, les individus ou les milieux, est rarement analysée. Cela tient au fait que l'intériorisation d'une pratique régulière de l'évaluation doit rendre plus attentifs les décideurs à la production des effets et donc au pilotage de leur institution en fonction de l'amont (les besoins, la demande ...), mais aussi de l'aval (les effets des interventions). Or cette dernière démarche n'est encore que très faiblement intégrée dans les pratiques sociales actuelles.

3 - Mesurer des effets

L'intervention sociale d'un service de tutelle ou de tout autre organisme se développe pour atteindre une série de finalités jugées par les institutions, les travailleurs sociaux et les clients, comme fortement désirables. L'objectif est ce qui est posé, au point de départ de l'action, comme but à atteindre. Au-delà de cette première explication se dégagent deux idées. La première est liée à la définition de l'objectif. L'objectif est ce qui est reconnu clairement comme souhaitable par les acteurs de l'intervention sociale. Il permet d'explicitier l'action et de montrer le résultat de l'action avant que celle-ci soit engagée. De ce point de vue, le concept d'objectif est fortement polysémique puisqu'il désigne, à la fois, ce sur quoi s'accordent le client et le travailleur social et le fait qu'ils s'accordent sur un événement qui se produira dans l'avenir.

Autant la définition de l'objectif peut être un moment mobilisateur dans la relation entre le travailleur social et l'usager du service, autant son caractère plus flou apparaît lorsqu'il s'agit d'évaluer. Des événements peuvent se produire conduisant à une amélioration de la situation de l'usager dans des domaines non déterminés par avance. Par ailleurs, non seulement, l'objectif peut ne pas être atteint mais surtout des conséquences de l'action, ou des événements peuvent advenir, dommageables pour la personne. Une évaluation centrée exclusivement sur les objectifs se priverait de la prise en compte de ces dimensions qualifiées parfois d'effets pervers.

A la notion d'objectif, il nous semble plus opératoire de substituer le concept d'effet. Par effet, il faut entendre les différences d'état de la personne, de la famille ou du milieu saisies à deux moments différents. La notion d'état peut désigner ici un ensemble de comportements, de représentations, de ressources disponibles ou un système relationnel.

La notion d'effet est délicate à utiliser en ce sens qu'elle s'inscrit dans un système de causalité et semble postuler une liaison entre la différence d'états et une cause, intervention sociale, situation antérieure de la personne. Nous ne disposons pas dans l'état actuel des connaissances de schémas scientifiquement validés, permettant de relier les changements d'états chez les usagers de l'intervention sociale aux types d'actions menées par les intervenant sociaux. Tout au plus peut-on, de manière empirique, constater des liaisons, repérer des corrélations, ce qui est bien souvent suffisant pour guider une action mais ne peut pas toujours servir de support à un accroissement de nos connaissances théoriques. S'il fallait ainsi proposer une définition de l'étude évaluative, nous adopterions volontiers la définition suivante : évaluer consiste à rechercher, décrire et analyser les effets des logiques d'actions et à élaborer des corrélations entre ces effets et ces logiques. Cette définition très large doit être réexaminée en présence de chaque programme d'évaluation, afin d'en déterminer les objectifs, mais surtout le champ. Champs et objectifs peuvent s'apprécier a priori mais ils sont surtout construits lors de chaque mise en œuvre de procédure.

4 - De la définition à la mise en œuvre de l'évaluation

Dès que l'on a décidé de s'engager dans une démarche d'évaluation avec une orientation particulière, la période des choix n'est pas achevée : il reste à préciser les axes de conduite de l'évaluation.

4-1. L'évaluation : entre sur-mesure et prêt-à-porter

Lorsque les docteurs ATTALI et LEROUX mettent au point à l'hôpital de Vierzon une grille informatisable permettant de décrire l'état de dépendance en situation de personnes âgées, ils créent un outil transposable en dehors de leur service. Toute institution

accueillant des personnes âgées ou tout service se préoccupant de soins à domicile pourrait utiliser un outil de cette nature dont la grille AGGIR, utilisée pour la mesure de la dépendance, constitue un autre exemple. Une prospection rapide dans la littérature anglo-saxonne montre l'abondance de ce type de matériel. Avec ces dispositifs, nous pouvons parler d'une **évaluation en prêt-à-porter**. Des outils existent, ils ont été testés, leur acquisition résulte d'une bonne connaissance de la littérature ou d'un achat auprès des équipes qui les ont conçus.

A l'inverse, on peut mener une évaluation à partir des contraintes et des richesses de sa propre situation, nous sommes ici dans le **domaine du sur-mesure**. Ce dernier est plus lourd à concevoir, donc plus coûteux, mais est adapté à la situation de l'institution ou du service. Une des principales difficultés à laquelle se trouvent confrontés les praticiens de l'évaluation réside dans la faible capitalisation des résultats des démarches évaluatives. Cette trop faible capitalisation empêche la généralisation des méthodes et les comparaisons de protocole.

4-2. Une évaluation récapitulative ou dynamique, globale ou partielle

L'accueil des familles des malades, une campagne d'éducation alimentaire, l'acquisition d'un appareil d'imagerie médicale, l'aide aux personnes sans logement peuvent faire l'objet d'une démarche évaluative. Toute action peut faire l'objet d'un travail d'évaluation. On peut aussi considérer que cela ne sert pas à grand chose de s'intéresser à l'accueil des familles de malades si l'on continue d'entasser les patients dans des locaux qui doivent être rénovés depuis 10 ans et qui ne l'ont pas été car la priorité a été donnée au développement des consultations externes. La démarche évaluative peut être étroitement finalisée ou au contraire s'appliquer de manière très large. Dans le premier cas, son impact sera technique, dans l'autre cas, elle s'insérera dans un projet d'institution ou mieux dans l'analyse d'une politique globale.

Globale ou ponctuelle, l'évaluation sera aussi dynamique ou récapitulative. Dans le premier cas, elle consistera à suivre en temps réel les résultats ou les effets et à les communiquer aux concepteurs des politiques, afin qu'ils puissent proposer les inflexions nécessaires. Dans le second cas, l'évaluation sera déconnectée de l'action ou de la politique, elle en proposera une lecture et fournira des informations à la fin de la période retenu pour l'évaluation.

4-3. Comment conduire l'évaluation ?

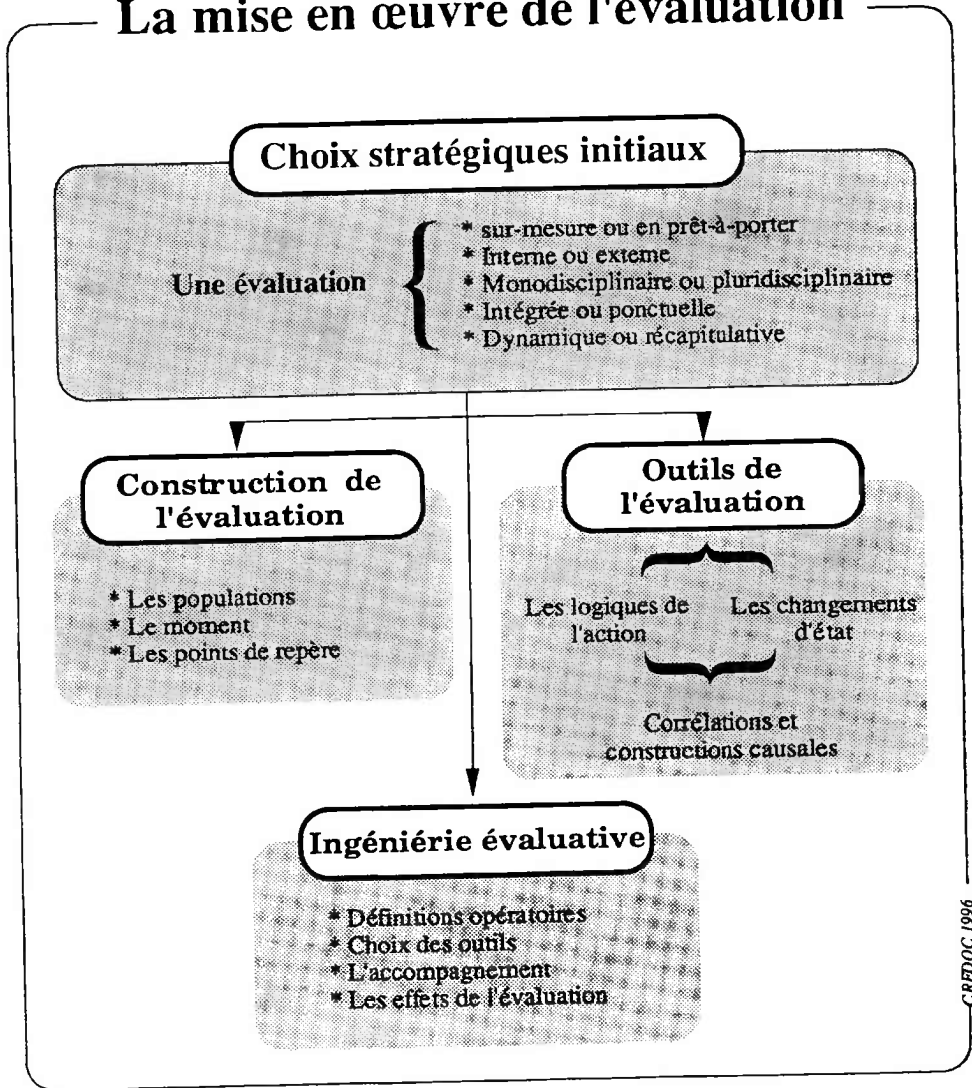
Le choix est d'importance car il revient à s'interroger sur les acteurs de la démarche évaluative. Des institutions sociales ont développé des programmes d'évaluation en matière de qualité, d'accueil des usagers ou relativement à certaines techniques d'investigations. On peut parler dans ce cas d'auto-évaluation. De l'auto-évaluation à l'auto-légitimation, le pas n'est guère infranchissable et le danger existe sous couvert d'évaluation de donner la mesure de sa propre satisfaction. La seule manière d'éviter ce risque est de fixer collectivement ou publiquement, avant la mise en place de l'évaluation, les règles du jeu de la procédure : que cherche-t-on ? Avec quels outils ? Pour quelles finalités ?

A cette évaluation interne, il faut opposer une évaluation externe. L'institution souhaitant mener une évaluation fait appel à un organisme extérieur auquel elle demande d'assurer la mise en place, voire le suivi de l'action d'évaluation. L'avantage d'une évaluation externe est d'apporter un regard nouveau sur l'institution, dégagé des mémoires et des conflits, apte à repérer le détail clé auquel le temps avait accoutumé. A l'inverse, le risque existe qu'un éloignement trop grand de la pratique quotidienne fasse négliger des aspects pertinents de l'institution. Pour y échapper, les demandeurs d'évaluation mettent en place des relations interactives avec leurs évaluateurs. Dégagés d'une place dans la hiérarchie quotidienne, leurs membres peuvent intervenir avec une bonne connaissance du terrain mais sans être plongés dans les enjeux de la quotidienneté.

4-4 Une évaluation ponctuelle ou une évaluation intégrée ?

La mise en place d'un nouvel équipement, la création de locaux, l'ouverture ou l'agrandissement d'un service peuvent faire l'objet d'une démarche évaluative. Cette évaluation est limitée dans le temps et encadre la réalisation concrète de l'action : évaluation du besoin - conception de la réponse - mobilisation des ressources humaines mises en œuvre - évaluation des effets - corrections et réaménagements éventuels. Nous sommes dans le cadre d'un programme fini. Dans une telle situation, l'évaluation prend un caractère ponctuel, même si l'on peut discuter sur la durée totale du programme. Entre les programmes limités et les programmes à durée indéterminée, l'opposition est ancienne et classique. Depuis quelques années apparaît une nouvelle manière de poser ce problème.

La mise en œuvre de l'évaluation



L'idée consiste à créer des dispositifs permanents d'évaluation, intégrés dans la pratique et distincts, en grande partie, des contenus à évaluer. Il s'agit d'observatoires dont le rôle est d'examiner l'environnement de l'institution, la qualité des réponses apportées et les effets de ces réponses sur l'environnement de l'institution. Dans cette hypothèse, l'évaluation n'est plus une action ponctuelle, mais un audit permanent de la structure et des effets sur son environnement.

4-5 Une évaluation monodisciplinaire ou pluridisciplinaire ?

Il n'est pas certain en ce domaine, après 20 ans de crise économique, qu'un choix puisse encore être possible. Le fait même de choisir peut être une erreur. Toute intervention a un coût, mais parce que les effets de cette action se traduisent dans la sphère économique, il importe de placer en regard les bénéfices réalisés, ou plus sûrement les avantages financiers ou sociaux dégagés. L'évaluation ne peut se réduire aux analyses coûts-avantages, elle doit au contraire englober ces études et les élargir à la prise en compte d'une rentabilité sociale de l'intervention. L'évaluation doit faire appel au différents corps de savoir et être, par conséquent, résolument transdisciplinaire.

A partir d'une définition acceptée de l'évaluation et du choix, par le commanditaire, d'une série d'axes stratégiques, le rôle des évaluateurs est de définir les modalités de l'évaluation. Cela passe par l'élaboration d'une **procédure**, par la définition d'**outils** et de **concepts** et, enfin, par l'identification des **liaisons entre les actions et les effets**. Cette démarche d'ensemble trouve enfin sa place dans une véritable ingénierie de l'évaluation.

Les trois approches de l'évaluation

Les données utiles à l'évaluation peuvent être rassemblées de diverses manières. Il ne s'agit pas ici d'informations documentaires que l'on retrouve dans toute étude, mais de données sur la politique et son impact. On peut distinguer trois approches : la première est centrée sur l'organisation de la politique, la seconde porte sur les groupes d'acteurs, la troisième s'intéresse aux individus.

Les approches évaluatives centrées sur l'organisation se caractérisent par une démarche d'audit dont les étapes sont, généralement, les suivantes :

- redéfinition des objectifs de la politique,
- examen des moyens financiers et humains utilisés,
- flux et évolution du nombre et des caractéristiques des bénéficiaires

L'approche de l'évaluation centrée sur les acteurs consiste à décrire les différents groupes d'acteurs et à reconstituer leur système d'action. Cette démarche permet d'identifier les sources profondes de dysfonctionnement des politiques analysées, renvoie aux acteurs une vision claire de leurs modèles de fonctionnement, permet de confronter le sens que les différents acteurs donnent aux politiques dans lesquelles ils se trouvent impliqués. Cette démarche permet ainsi de créer des ponts entre une analyse immédiatement opératoire et la réflexion sur le sens.

L'interrogation directe des usagers est souvent utilisée dans les évaluations et peut prendre diverses formes. De façon photographique, on collectera des d'informations sur la situation de la personne interrogée : caractéristiques socio-démographiques, description des mesures qui se sont appliquées à cet individu, repérage des conséquences matérielles de la mesure sur la personne, opinions sur la mesure et ses effets. Pour compenser le faible pouvoir explicatif des informations ainsi recueillies, la solution la plus souvent

retenue ces dernières années a consisté à introduire une dimension temporelle soit en recourant à des techniques de panel, soit en multipliant les enquêtes à passages répétés, soit enfin, en faisant appel à la mémoire des intéressés. Ces démarches évaluatives ne devraient pas s'exclure, mais être plutôt complémentaires.

Pour entreprendre une démarche évaluative, à supposer ses objectifs définis avec le commanditaire, deux questions doivent alors trouver une réponse : quels individus interroger et sur la base de quel référentiel ? Le fait de privilégier une démarche évaluative centrée sur les personnes s'explique d'abord par le fait qu'aucun système d'information ne peut fournir des données fiables, par exemple, sur les modalités d'insertion des personnes ayant bénéficié d'une politique, sur les changements de trajectoires sociales et, surtout, sur la perception que les intéressés peuvent avoir des mesures qui leur sont destinées. Au-delà de cet aspect technique, le recours à l'interrogation des bénéficiaires de la mesure constitue pour le CRÉDOC un choix déontologique, tant il semble impossible de décrire les effets d'une mesure en occultant le point de vue de ceux qui en subissent quotidiennement les effets. Soulignons aussi l'intérêt d'élargir l'approche en rencontrant des personnes en dehors ou, tout au moins, à la marge des dispositifs sociaux.

1 - L'évaluation centrée sur les utilisateurs des politiques ou des dispositifs

Pour constituer une population à étudier, il faut décider d'un critère de sélection. La question est alors la suivante: de quelle population souhaite-t-on que l'échantillon étudié soit représentatif ? Il faut arbitrer entre deux optiques : travailler soit sur un stock, soit sur un flux des personnes. Le tirage d'un stock signifie qu'on s'intéresse à toute la population qui perçoit la mesure à une date donnée, qu'elle que soit son ancienneté dans le dispositif. Le travail sur un flux signifie au contraire que l'on s'intéresse aux personnes qui sont entrées à une même date dans le dispositif.

La sélection d'un échantillon représentatif d'un stock de population a pour objectif de décrire et de suivre la population globale des bénéficiaires d'une politique. Il est ainsi possible de retracer l'évolution des situations suivant les dates d'entrée dans le dispositif. On peut en particulier analyser les différentes "générations" d'allocataires et étudier leurs dissemblances.

Il faut cependant remarquer que ces analyses conditionnées par la date d'entrée ne peuvent être généralisées que si la taille de l'échantillon est suffisante. Par ailleurs, le choix d'un échantillon représentatif du stock de population rend plus difficile l'estimation des durées. En effet, les générations les plus anciennes ne sont pas représentées que par des personnes ayant séjourné longtemps dans le dispositif. Les personnes entrées il y a longtemps dans le dispositif et qui en sont sorties depuis ne font pas parties de l'échantillon. Les courts passages sont donc sous-estimés par ce biais de "sélection endogène". Il est possible de corriger ce biais par une méthode statistique, le maximum de vraisemblance conditionnel, qui consiste à corriger les durées en tenant compte de la date d'entrée dans le dispositif.

Les méthodes indiquées ci-dessus aboutissent toutes à ne recruter que les personnes ayant bénéficié d'une politique ou d'une mesure, devant précisément être l'objet de l'évaluation. Or toute mesure et toute politique instaurent des systèmes de seuils entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires. Au-delà des seuils, toute politique, surtout dans le secteur social, conduit à mettre en place de nombreux systèmes normatifs. L'évaluation doit pouvoir rendre compte de cette inflexion ou de cette constitution de normes. Pour cela, il peut être intéressant de regarder la situation des personnes aux frontières des dispositifs. Il peut s'agir de personnes dont les dossiers ont été acceptés après une procédure de rattrapage, voir de personnes dont les dossiers ont été rejetés. La norme se saisit toujours mieux et s'analyse avec plus de visibilité dans le refus et le rejet que dans l'acceptation.

Si l'on veut échapper au phénomène de désignation auquel conduit toute politique, il faut alors recourir à d'autres approches et envisager sur des populations plus larges et non désignées a priori les effets produits par les politiques. Cette approche présente l'inconvénient de ne pouvoir être représentative. Autant ce problème peut être important lorsqu'il s'agit de prendre une décision de versement d'une allocation ou de toute autre mesure, autant l'absence de représentativité n'est pas toujours déterminante en matière d'évaluation où l'analyse des effets des politiques et le fonctionnement des mécanismes constituent des objets centraux de connaissance.

2 - Populations enquêtes et populations témoins

L'expérimentation nécessite un modèle, un protocole d'expérience et un ensemble d'instruments de contrôle du déroulement de l'expérience. Par modèle, il faut entendre l'affirmation d'un lien de causalité raisonné entre deux variables. De ce point de vue, la démarche expérimentale suppose une construction théorique très élaborée. Le protocole

consiste à opérationnaliser le système d'hypothèses en construisant un plan d'expérience en laboratoire ou en recréant les conditions du laboratoire sur un terrain. Les contrôles du déroulement de l'expérience s'avèrent d'autant plus nécessaires qu'un des grands principes de la démarche expérimentale réside dans le "toutes choses égales par ailleurs". Les contrôles doivent permettre de vérifier, d'une part, que le protocole est bien en accord avec le modèle, d'autre part, que des facteurs non explicitement prévus n'interfèrent pas dans le déroulement de l'expérience.

De ce triple point de vue, les évaluations développent une conception minimale de l'expérimentation. A de très rares exceptions près, il n'existe pas véritablement de dispositifs expérimentaux construits pour valider une hypothèse portant sur les relations entre les actions mises en œuvre et les effets. Il s'agit plutôt de comparer les effets obtenus à partir de plusieurs logiques d'actions sans que la relation ait fait, au préalable, l'objet d'une modélisation. Lorsqu'une corrélation apparaît, c'est au terme de l'expérience et non comme un construit à vérifier. En ce qui concerne le choix des protocoles, les évaluateurs analysent le plus souvent les effets d'une même mesure sur des populations différentes, mais il leur arrive aussi de proposer un ensemble de mesures à une population définie a priori comme homogène sans que des règles explicites définissent les conditions du choix. Ces dernières semblent plutôt obéir à des règles de faisabilité. Enfin, du point de vue des contrôles, de nombreuses évaluations mentionnent des insuffisances, soit parce que des facteurs n'ont pas été pris en compte, soit parce que les participants aux programmes n'ont pas été sélectionnés de manière aléatoire, soit parce que les effectifs trop faibles des populations ne permettent pas de se prononcer sur le caractère significatif des résultats obtenus.

A cette faiblesse liée à la conduite même du processus d'expérimentation viennent s'ajouter deux autres sources de difficultés. La première est liée à la prise en compte peu importante dans les programmes évaluatifs des déterminants exogènes de l'action et la seconde, à l'insuffisante construction analytique des relations entre les logiques d'actions et les effets observés. A de rares exceptions près, aucune démarche évaluative ne s'interroge sur les causes qui ont rendu possible l'émergence de tel ou tel effet. Ce choix donne à la démarche évaluative un aspect souvent mécanique que ne viennent pas compenser la qualité et la force d'une démonstration.

Peu nombreuses, fragmentaires et partiales, les expériences évaluatives, peu nombreuses en France mais souvent décrites dans la littérature nord-américaine, n'en dressent pas moins le portrait d'une figure possible de l'évaluation. Cette figure compose une démarche évaluative à l'aide de deux modèles. Le premier fait référence à

l'expérimentation et mesure, dans la similitude des temps, la distorsion différentielle des états des personnes, des groupes ou des milieux auxquels s'appliquent, ou non, des interventions, politiques, sociales ou économiques. Le second modèle utilise le temps comme opérateur principal pour rendre compte, en une démarche historiciste, des mouvements des personnes, des groupes ou des milieux. L'écart est faible entre cette seconde démarche et une pratique d'étude, plus traditionnelle, dans laquelle il s'agit, par exemple, de décrire et de comprendre l'impact d'une mesure quelconque, politique publique ou intervention privée, sur une institution ou un ensemble de personnes.

La distinction entre ces deux modèles ne relève pas uniquement d'une réflexion à caractère méthodologique ; elle porte en germe un débat sur la nature même de l'évaluation.

Inscrire l'évaluation dans une démarche expérimentale conduit à renforcer la dimension positiviste de celle-ci et à la détacher des contingences décisionnelles ou politiques. Ce résultat s'impose à la sphère décisionnelle car il est obtenu avec une méthode qui ne peut être remise en question. De ce point de vue, la critique que l'on peut adresser à cette approche n'est pas celle que l'on tient habituellement à l'égard du scientisme.

En revanche, faire de l'évaluation le résultat d'un jugement contradictoire au terme d'une série d'études évaluatives conduit à réduire, voire à nier l'autonomie d'une spécificité de l'approche évaluative. Toute étude peut être alors intégrée dans la construction du jugement évaluatif. L'évaluation, dans cette hypothèse, perd toute possibilité de se construire de manière autonome. La détermination du résultat obéit à un double mécanisme intuitif. Le premier réside dans la juxtaposition des apports des différentes études dont les résultats partiels ne peuvent être emboîtés les uns dans les autres qu'au prix d'un effort d'intuition échappant, le plus souvent, à toute construction méthodologique. Le second porte sur le jugement final au terme duquel un effet d'une politique est reconnu comme satisfaisant ou non.

3 - Bénéficiaires et effets qualitatifs amont des politiques publiques

L'analyse des demandes de différents commanditaires montre que l'évaluation d'une politique ou d'un programme ne doit pas se faire uniquement à partir des objectifs que se donne cette politique ou ce programme. Pour mesurer l'impact de cette politique, il ne

suffit pas de déterminer ses effets sur une population-cible, population qualifiée de "bénéficiaires".

En effet, dans la pratique, la notion de bénéfice se complexifie et le cercle des "bénéficiaires" s'élargit. Il englobe certes les usagers, mais aussi les divers acteurs de la mise en œuvre d'une politique donnée. Quand des moyens nouveaux sont institués, ne bénéficient-ils pas aussi bien aux usagers qu'aux collectivités locales, à des associations, à des entreprises...? En atteste les demandes d'évaluation formulées par les commanditaires. Souvent, on souhaite que soient recherchés, moins les effets sur la situation sociale proprement dite, que ceux sur l'organisation et le développement d'un partenariat institutionnel par exemple.

Il faut donc s'interroger sur l'importance prise par les acteurs opérationnels qui, à côté des usagers potentiels des actions mises en œuvre, sont parfois les premiers voire les principaux bénéficiaires des programmes d'action ; la conceptualisation de cette dimension est essentielle si l'on veut être en mesure d'évaluer les effets les plus déterminants des politiques publiques.

La réflexion théorique sur les relations entre la notion d'effets et de bénéficiaires dans la problématique des politiques publiques devrait contribuer à définir les conditions méthodologiques de construction de panels à finalité évaluative. D'où la nécessité d'identifier et de prendre en compte dans une démarche évaluative ce que certains opérateurs appellent "effets intermédiaires" ou "effets indirects", pour qualifier les effets sur leurs pratiques professionnelles, et que nous désignerons par "effets qualitatifs amont", ces effets se déployant en amont du ou des domaines d'action considérés.

Cette prise en compte passe par une investigation auprès des porteurs de projets, bénéficiaires de ces effets, sur leurs motivations, la genèse de leur projet, leur propre évaluation de leur participation au programme... Car l'interprétation des informations recueillies doit s'efforcer de se situer dans une approche du long terme pour que l'évaluation de la politique publique acquiert un caractère dynamique.

3.1. Transversalité des politiques et diversification des bénéficiaires

Tous les exemples de politiques publiques que nous avons analysés montrent la difficulté à quantifier les effets directs des programmes ou projets mis en œuvre sur une situation

donnée, l'emploi local par exemple, ou sur les destinataires potentiels désignés par les initiateurs et les gestionnaires de ces programmes. Cette difficulté d'évaluation quantitative, qui est souvent déplorée, relève nous semble-t-il de plusieurs facteurs :

* Le fait que l'intitulé des programmes s'inscrivant dans des politiques transversales renvoie à des initiatives de portée générale : "pour l'emploi", "pour l'égalité des chances", etc... laisse supposer par exemple que les emplois (création, maintien, perte de postes de travail) ou les progrès en terme d'égalité des chances pourraient être quantifiés. Or ce n'est évidemment pas toujours le cas.

* La diversité des projets agréés par ces programmes déborde singulièrement le concept d'initiatives **ayant des effets directs sur l'emploi**. A côté du soutien à la création d'entreprises ou d'activités, on constate la présence de multiples **initiatives à effets indirects** qui contribuent à la dynamisation globale d'une zone ou d'un secteur d'activité économique, sans que l'on puisse toujours en mesurer (même si on les suppose) leurs effets directs sur l'emploi ; initiatives situées "en amont du développement économique", certains parlent "d'activités intermédiaires et d'intérêt général, dont les effets seront habituellement concrétisés en aval par d'autres opérateurs économiques .

C'est pourquoi il nous semble aussi pertinent de situer l'évaluation des effets de politiques publiques caractérisées par leur transversalité sur le versant qualitatif et sur le moyen terme. A ce propos, les acteurs locaux parlent alors d'effets indirects ou intermédiaires ; il vaudrait mieux parler d'effets qualitatifs amont.

Ces effets qualitatifs amont s'avèrent importants et se déploient dans plusieurs registres. Ils peuvent surpasser les effets directement attendus. Ainsi les programmes mis en œuvre ont :

* **Contribué à légitimer les projets et les porteurs de projets.** Les évaluations menées par le CREDOC soulignent combien semble important cet effet de "validation symbolique" des projets locaux de la part de l'Etat. L'acceptation d'un projet dans le cadre d'un programme de politique publique légitime celui-ci tant vis-à-vis des acteurs locaux que d'éventuels autres partenaires financiers. Ces programmes jouent donc à l'évidence un effet de levier symbolique qui vient conforter des initiatives émergentes en leur conférant une légitimité dans l'espace public.

* **Contribué à la structuration de partenariats locaux** et au regroupement de divers acteurs, soit autour d'axes thématiques ou de préoccupations sectorielles ou de projets intercommunaux ; c'est même l'un de ses effets principaux.

* **Ouvert un nouveau champ de coopération entre l'Etat et les collectivités locales** qui y trouvent une opportunité de rééquilibrage de leurs divers partenariats publics (notamment avec l'Etat et la Région). Il leur offre d'autre part un appui souvent décisif pour la réalisation de projets à portée locale qui ont du mal à s'inscrire dans les autres financements publics disponibles.

* **Facilité la maturation des projets.** L'intervention des agents de l'Etat tout à fait en amont des procédures et de la première négociation des dossiers, incite à la clarification des objectifs par le porteur de projet et facilite la mise en place des conditions de réussite des projets émergents. Cette maturation se traduit aussi par la progressive élaboration d'une culture commune de développement au niveau local.

* **Comblé un manque d'expertise locale** notamment en matière de diagnostic et d'apprentissage progressif des divers circuits et procédures de financement. On note qu'il n'est pas rare que la participation à un programme de politique publique soit la première étape de projets plus ambitieux et que, à cette occasion s'expérimentent à la fois les conditions d'un partenariat efficace et les modalités d'accès aux différents circuits de financement public. A tel point qu'ils parlent de la constitution d'une véritable "ingénierie de la subvention" qui permettra par exemple aux projets de s'inscrire ultérieurement dans des programmes plus larges, notamment des programmes ayant la dimension européenne.

Les exemples de politiques publiques que nous avons évoquées et l'identification de ce que nous appelons les "effets qualitatifs amont" soulignent la différence profonde qui dans les procédures d'évaluation, - différence que le CREDOC avait déjà soulignée en évaluant la politique de la ville sur divers sites -, sépare la perspective de contrôle, qui vise à comptabiliser des résultats, de celle de l'expertise, qui cherche à raisonner les effets induits par une politique d'action. Si la première est le plus souvent implicite dans les

démarches de suivi de l'exécution des programmes, procédures classiques au niveau des échelons administratifs, la seconde apparaît indispensable quand on veut répondre aux préoccupations opérationnelles des décideurs d'une politique publique.

En d'autres termes, le contrôle relève de préoccupations que l'on a pu dire de management interne, garantissant le bon fonctionnement organisationnel des projets, tandis que l'évaluation proprement dite sert une double perspective, de stratégie d'action pour les partenaires du programme, de garantie publique sur le bien fondé de l'action entreprise pour l'ensemble de la collectivité.

Rappelons que sans démarche d'évaluation construite, on ne trouve en définitive que la somme des bilans institutionnels, qui sont tous à mi-chemin entre le rapport annuel d'activité, le bilan de ce qui a été entrepris et le programme d'intention sur les objectifs des institutions.

L'exemple des évaluations de la politique de la ville montre que, quand il y a expertise finale, ce qui est la forme la plus répandue de l'évaluation, le rapport de l'évaluateur produit une synthèse globale sur les transformations imputables au programme de développement social urbain : presque toujours, cette synthèse a pour principal effet de livrer une image de l'ensemble de l'opération qui n'est qu'une reconstruction a posteriori des étapes de l'action. Cette forme de bilan est généralement fort éloignée de la restitution du déroulement réel des projets, et surtout **ne rend pas compte de l'éclatement des interventions des différents acteurs**, qui caractérise toutes ces opérations poursuivant une transversalité institutionnelle bien difficile à réaliser concrètement. D'où l'obligation d'élargir la démarche adoptée pour évaluer les effets des politiques publiques transversales sur l'ensemble de leurs bénéficiaires.

3.2. Un questionnement spécifique des différents acteurs

Dans la réalité des faits, les conceptions et interrogations que suscite la notion d'évaluation sont imbriquées, d'une part parce que les bases des politiques publiques que nous avons évoquées (transversalité, partenariat) impliquent une très grande diversité de statuts et de fonctions des acteurs concernés, d'autre part parce que les pratiques en matière d'évaluation relèvent encore pour une large part du registre de l'expérimentation et que de ce fait, les discours des différents acteurs se réfèrent souvent davantage à une

perception intuitive de ce que devrait être l'évaluation qu'à une méthodologie réellement mise en œuvre après avoir été conceptualisée. Il conviendrait d'élaborer une base méthodologique d'évaluation à la fois exigeante et pragmatique.

Pour essayer de prendre la mesure, **au-delà des résultats eux-mêmes, des effets des actions** et, plus généralement, d'une politique publique appréhendée dans sa globalité, un questionnement spécifique des différents acteurs impliqués doit être élaboré. Il doit porter sur les répercussions des différents projets et sur celles de l'ensemble d'un dispositif sur leurs pratiques professionnelles et les représentations qu'ils se font des populations-cibles.

Le développement progressif des réflexions du CREDOC sur ce thème a amené à affiner, au fur et à mesure d'évaluations de politiques publiques transversales menées récemment, des grilles de questionnement auprès d'opérateurs visant à recueillir des données sur "les effets qualitatifs amont".

Ce questionnement passe d'abord par l'histoire et les caractéristiques du projet analysé. Le porteur de projet est invité à résumer les objectifs et les caractéristiques de son projet, puis à en retracer la chronologie, des origines jusqu'à son financement. Il doit être ensuite amené à préciser comment il se situe par rapport au programme de politique publique auquel il participe, quelles appréciations il porte sur le fonctionnement de ce programme, les effets qu'il en attendait et ceux dont a réellement bénéficié la structure à laquelle il appartient.

Chaque type d'acteur doit ainsi être abordé à l'aide d'une grille d'entretien spécifique pour que l'évaluateur obtienne des informations permettant d'identifier des logiques d'action et les retombées directes et indirectes d'un programme de politique publique considéré. Il convient pour ce faire d'identifier préalablement les différents cercles d'acteurs, d'en cerner les grandes caractéristiques apparentes, puis d'élaborer les questions pour lesquelles ils pourront apporter les réponses les plus pertinentes au regard de l'objectif recherché.

A titre d'exemple, nous donnons en encadré deux guides d'entretien que nous avons utilisés dans la démarche évaluative du programme NOW, démarche qui cherchait délibérément plus à identifier les bénéfices retirés par les porteurs de projets, que les effets sur les destinataires officielles du programme, à savoir les femmes.

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES PORTEURS DE PROJETS PARTICIPANT AU PROGRAMME NOW

1 - CONNAISSANCE DU PROGRAMME NOW

- 1.1. Quand, par quel moyen, avez-vous été informé pour la 1^{ère} fois de l'existence du programme NOW ?
- 1.2. S'agissait-il pour vous d'un programme européen parmi d'autres ou était-ce la première fois que vous étiez confronté à un tel programme ?
- 1.3. Quelle était selon vous la spécificité de NOW et quelles caractéristiques de ce programme vous ont alors paru importantes ? Et pourquoi ?
 - le caractère transnational et communautaire
 - les mesures complémentaires
 - l'impact sur l'emploi des femmes et les effets sur la promotion de l'égalité des chances
- 1.4. Si vous deviez définir en quelques mots le programme NOW, comment le feriez-vous ?

2 - MISE EN PLACE EFFECTIVE DU PROJET

- 2.1. Au terme de quel processus, la décision de participer au programme NOW a-t-elle été prise ?
- 2.2. Quelles ont été les différentes étapes dans le montage du projet ? (Définition des objectifs, recherche de partenaires locaux, de partenaires transnationaux...)

Sous-questions :

- A chacune de ces étapes, avez-vous rencontré des difficultés particulières ? Si oui, lesquelles ?
- Comment ont-elles été résolues ?
- Quels moyens en personnel, temps de travail, ressources financières ont été affectés au projet ? Y a-t-il eu évolution en cours de projet ? Si oui, pourquoi ?

3 - LE FONCTIONNEMENT EFFECTIF DU PROJET

- 3.1. Quelle appréciation portez-vous sur les résultats de votre projet ?
- 3.2. Y a-t-il eu des opportunités et des problèmes spécifiques liés à la transnationalité du projet ?
- 3.3. Etes-vous satisfait des modes de communication entre les différents partenaires : locaux, nationaux, transnationaux ?
- 3.4. Quel jugement portez-vous sur le fonctionnement du programme NOW ?

4 - LES EFFETS DU PROJET

- 4.1. Pouvez-vous me dire selon vous quels sont les principaux effets du programme NOW ?

Sous-questions :

- S'agit-il des effets attendus selon le programme ?
- Quels types d'effets se sont produits ?
 - * au niveau du caractère transnational :
 - pour les partenaires participant au projet
 - pour les bénéficiaires finaux
 - * en termes d'impact sur l'emploi des femmes :
 - pour les bénéficiaires finaux (stagiaires, entreprises)
 - * sur la promotion de l'égalité des chances
 - pour les bénéficiaires finaux
- Ce programme a-t-il donné lieu à l'émergence de nouveaux savoir-faire en matière de formation des adultes ?
- Ce programme a-t-il donné lieu à l'émergence de nouveaux savoir-faire en matière de formation des publics féminins ?
- Ce programme a-t-il contribué à améliorer le savoir faire des opérateurs ?

- 4.2. Avez-vous des suggestions pour améliorer soit votre projet, soit le dispositif du programme NOW ?

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES PARTENAIRES REGIONAUX DES PROJETS PARTICIPANT AU PROGRAMME NOW

- A quel titre, avez-vous participé à la mise en place du programme NOW ?

Faire préciser : si c'est à titre personnel ou au titre du service (de la structure) de la personne.

1 - CONNAISSANCE DU PROGRAMME NOW

- 1.1. Quand, par quel moyen, avez-vous été informé pour la 1^{ère} fois de l'existence du programme NOW ?
 1.2. S'agissait-il pour vous d'un programme européen parmi d'autres ou était-ce la première fois que vous étiez confronté à un programme européen ?

Eventuellement : à quel autre programme européen la personne avait-elle eu l'occasion de participer auparavant ?

- 1.3. Parmi les autres programmes européens, quelle était selon vous la spécificité de NOW ?
 1.4. Quelles caractéristiques de ce programme vous ont alors paru importantes ? Et pourquoi ?

Faire préciser l'importance relative des trois points originaux les plus généralement soulignés :

- le caractère transnational et communautaire
- les mesures complémentaires
- l'impact sur l'emploi des femmes et les effets sur la promotion de l'égalité des chances

- 1.5. Pour définir en quelques mots le programme NOW, comment le feriez-vous ?

2 - MISE EN PLACE EFFECTIVE DU PROGRAMME

- 2.1. Comment s'est articulé le programme NOW dans l'activité courante de la structure ?

Sous questions :

- Le programme NOW a-t-il permis de dégager des opportunités ou était-ce un élément de plus à gérer ?
- En termes de méthode, peut-on considérer que le programme NOW était en accord ou en contradiction avec les méthodes habituelles de la structure ?
- Quelles étaient les incidences de la mise en place de ce programme du point de vue matériel : en personnel, temps de travail, moyens financiers ?

- 2.2. Dans le cadre de la mise en oeuvre et de la gestion du programme, avez-vous travaillé dans l'une ou plusieurs des structure(s), qui chapeaute le programme ?

Il existe notamment :

- la Coopération de la DG V
- la Coopération des Programmes d'Initiatives Communautaire de la Mission FSE
- la Coopération et la Cellule d'Appui NOW rattachés au Service des Droits des Femmes
- les Délégations pour les Droits des Femmes
- le Groupe National NOW
- Le Comité de Suivi
- ...

- 2.3. Les instructions communautaires quant à la mise en place du programme étaient-elles très précises ou vous laissaient-elles une marge d'autonomie :

- * au niveau national ?
- * au niveau transnational ?

Si des instructions existaient : quelles étaient-elles ?

Si non : quelles options spécifiques ont été retenues pour sélectionner les projets ?

- 2.4. Pourriez-vous décrire de manière concrète votre action dans la mise en place du programme au niveau régional ?

- les procédures d'information et de communication
- les partenariats sollicités
- les modalités de montage des projets
- les modalités et les critères de sélection des projets
- le financement des projets
- l'assistance technique pour le montage des projets
- le suivi et l'évaluation des projets sélectionnés
- la capitalisation et la valorisation des actions.
- organisation de rencontres pour les opérateurs (entre eux ou avec d'autres partenaires)

3 - LE FONCTIONNEMENT EFFECTIF DU PROGRAMME

3.1. Quel jugement portez-vous sur le fonctionnement du programme NOW ?

Sous-questions :

- L'information réalisée a-t-elle touché le public prévu ?

Faire préciser les manques éventuelles et/ou le décalage entre prévus/réalisés.

- Tous les partenaires prévus ont-ils répondu à votre sollicitation ?
- Quelle appréciation globale portez-vous sur les projets qui vous ont été soumis ?
- Etes-vous satisfait des règles de décision ?
- Y-a-t-il parfois des débats, des désaccords sur les projets ?
- Y-a-t-il eu des opportunités et des problèmes spécifiques pour le financement ?
- Le programme a-t-il favorisé l'émergence de nouveaux partenariats ?

Il peut s'agir de partenariats, que vous n'aviez jamais envisagés, etc.

- Quel a été le degré d'implication pour chaque partenaire (nouveaux ou anciens) ayant collaboré à cette mise en oeuvre ?

Comme, les syndicats, les chambres consulaires, etc.

- Y-a-t-il eu des opportunités et des problèmes spécifiques liés au transnational ?
- Y-a-t-il eu une mise en relation entre les actions mises en place dans le cadre de NOW et des actions de même type réalisées au niveau régional ?
- Etes-vous satisfait de la répartition du travail et des modes de communication entre les différents échelons : local, national, transnational et communautaire ?

3.2. Quel jugement portez-vous sur le fonctionnement des structures de mise en oeuvre et de gestion du programme ?

Par exemple concernant :

- la fréquence des rencontres ou contacts
- l'accès à la documentation et la diffusion de l'information
- la qualité de leur accueil et de leur écoute en général
- les rôles respectifs de chacune des structures
- le repérage de l'interlocuteur pertinent pour une question donnée
- la qualité globale des communications (lourdeur ou facilité)
- les questions de financement

3.3. En 1992, puis en 1994, deux nouvelles opportunités ont permis d'agréer ou de renforcer des projets. Comment ces développements ont-ils été vécus ? Ont-ils donné lieu à de nouvelles orientations ? Quel en a été l'impact sur le programme ?

3.4. Quelle synergie a existé entre NOW et les autres programmes communautaires ?

3.5. Vous-est-il arrivé de financer par d'autres moyens des projets qui avaient été refusés dans le cadre de NOW, ou, qui n'ont pas été reconduits d'un volet du programme à l'autre ?

3.6. Etes-vous en mesure d'évaluer les principaux effets du programme NOW ?

Sous-questions :

- S'agit-il des effets attendus selon le programme ?
- Quels types d'effets se sont produits et comment peut-on les mesurer ?

Au niveau du caractère transnational et communautaire, en termes d'impact sur l'emploi des femmes, sur la promotion de l'égalité des chances.

- Ce programme a-t-il donné lieu à l'émergence de nouveaux savoir-faire en matière de formation des adultes et/ou des publics féminins ?
- Ce programme a-t-il favorisé l'émergence de nouveaux opérateurs ?
- Ce programme a-t-il contribué à améliorer le savoir faire des opérateurs ?

3.7. Quelles sont selon vous les spécificités du programme NOW français par rapport à ceux des autres pays ?

3.8. Si vous deviez envisager des modifications pour le prochain programme, lesquelles proposeriez-vous ?

Faire préciser, s'agissant :

- des objectifs
- de l'organisation
- des conditions d'attribution
- de la gestion du programme

Ces guides concernent d'une part les porteurs de projets participant au programme, c'est à dire principalement des structures associatives, d'autre part leurs partenaires régionaux. On constate qu'au-delà d'un tronc commun, la diversification du libellé des questions doit être particulièrement réfléchie, testée et éventuellement remise sur le métier. La qualité des informations recueillies et donc de l'interprétation qui en sera faite par la suite est à ce prix. C'est également un moyen de développer des évaluations ayant une portée plus synthétique que les approches purement institutionnelles d'un dispositif donné.

La dimension temporelle de l'évaluation

Opérateur essentiel, le temps est aussi un opérateur clandestin tant la dimension temporelle est peu explicitée dans la plupart des programmes d'évaluation. Si le panel constitue une démarche particulièrement intéressante quoi que lourde, d'autres approches peuvent être utilisées.

1 - Deux méthodes longitudinales

1-1. Pour des données longitudinales : le panel classique

Un panel est un échantillon d'individus interrogés une première fois et réinterviewés à différents moments. On travaille donc sur des informations concernant un même groupe d'individus pendant une longue période. Ceci permet la mesure de variations touchant les mêmes personnes (ce que l'on a appelé les données longitudinales) et toutes les analyses que cela autorise. Un panel permet une bonne estimation de variations brutes : c'est par exemple la proportion d'allocataires du RMI qui a divorcé entre deux vagues. Il assure des données fiables sur des événements se produisant entre les interrogations successives.

A partir de données de panel, on peut aussi estimer des paramètres caractérisant la population à divers points dans le temps. Un panel garantit alors une meilleure estimation des variations nettes de ces paramètres lorsqu'il y a corrélation positive de la variable d'une vague à une autre. Exemple de corrélation positive : être SDF à la première vague d'enquête augmente la probabilité de l'être à la seconde. De même, si l'on s'intéresse à la somme d'argent obtenue grâce au travail au noir au cours du mois précédant l'enquête, il est probable que ce sont à peu près les mêmes individus qui ont des revenus annexes

d'une vague à l'autre. Les variables décrivant ces sommes sont donc corrélées positivement.

A partir de données de panel, on peut aussi estimer des durées de passage dans un état. Ainsi, il est possible de calculer des courbes de survie dans le RMI en fonction de l'âge de l'allocataire. L'idéal pour calculer des durées consiste à recueillir un calendrier des états. La formulation des questions sous forme de calendrier pose cependant des problèmes de mémoire, mais aussi de lisibilité des questions pour une population qui n'est pas nécessairement apte à raisonner de cette manière. Le grand nombre de domaines concernés par le questionnaire ne facilite en outre pas la formulation des questions sous forme de calendriers. Un calendrier général recouvrant tous les domaines serait d'une complexité insupportable ; une multiplication des calendriers, action par action, alourdirait considérablement le questionnaire. Il faudrait donc pointer précisément les questions pour lesquelles on souhaite obtenir des informations de durée fines et tester l'efficacité de ce mode de formulation.

Un panel permet l'agrégation de données sur plusieurs périodes afin de créer de nouveaux indicateurs. On peut ainsi calculer des revenus sur une période englobant plusieurs vagues d'interrogation.

On peut aussi cumuler d'une vague à l'autre les individus ayant subi un événement particulier récemment, les personnes qui ont divorcé dans l'année par exemple. Contrairement à des enquêtes répétées dans le temps auprès d'individus différents, on ne peut cependant pas sélectionner un échantillon cumulé sur des critères statiques (personnes ayant des parents étrangers) ou qui évoluent peu dans le temps (personnes souffrant d'une maladie chronique). En effet, les individus interrogés étant les mêmes d'une vague à une autre, ce sont les mêmes personnes qui seront concernées par la caractéristique étudiée et on ne pourra donc pas construire un échantillon cumulé.

Il est possible de modifier, et surtout d'étoffer, le questionnaire d'une vague à l'autre : en effet, puisque l'on a affaire aux mêmes individus, il n'est pas utile de reposer les questions descriptives qui ne peuvent pas évoluer. On peut donc les remplacer et ajouter de nouvelles questions en conservant un questionnaire de même longueur.

Mais cette démarche de panel présente de réels inconvénients.

L'échantillon est sélectionné au moment de la première vague. Il est donc représentatif de la population à cette période. Par la suite, la structure de la population peut évoluer du fait des personnes qui entrent dans un dispositif, mais aussi de celles qui en sortent. La structure de l'échantillon, elle, reste inchangée. L'échantillon n'est donc plus représentatif de la nouvelle population au moment des vagues suivantes, mais il reste représentatif de la population à la première date. Si la structure de la population évolue peu, les conséquences de cette inadéquation à la structure exacte de la population ne se ressentent qu'à long terme. Par contre, en cas de modification brutale, le panel devient désuet et ne permet plus de décrire la population actuelle.

En choisissant ce type de panel, l'option qui est prise n'est pas de décrire la population bénéficiant actuellement d'un dispositif donné, mais de suivre une cohorte particulière et d'étudier ses évolutions. C'est pourquoi, lorsque l'on opte pour cette méthodologie, on privilégie le suivi d'un groupe d'individus ayant une caractéristique commune, et non un échantillon représentatif des évolutions de l'ensemble de la population. Les données transversales obtenues à l'aide de données de panel sont donc peu utilisables, elles ne permettent pas de décrire les évolutions de la population, mais seulement l'évolution d'une cohorte. Le panel est donc essentiellement un outil descriptif de données longitudinales.

Autre inconvénient majeur d'un panel : il faut pouvoir retrouver les individus précédemment interrogés lorsque l'on veut lancer une nouvelle vague.

Si la personne a déménagé entre temps ou si elle a changé d'avis et ne veut plus participer à l'enquête, le nombre de personnes à interroger diminue. Ceci est d'autant plus vrai que remplacer les individus ayant "quitté" le panel n'est pas intéressant. En effet, on perd alors l'intérêt principal du panel : avoir des observations concernant les mêmes personnes sur une longue période. Si l'on peut limiter le nombre d'individus perdus, on ne peut complètement le réduire à néant et à long terme, la taille de l'échantillon va lentement mais sûrement diminuer...

Dernier défaut du système : participer à un panel n'est pas une démarche sans conséquence pour les personnes interrogées. Une étude faite aux États-Unis a montré que des individus régulièrement interrogés sur leurs intentions de vote finissaient par modifier sensiblement leurs comportements d'électeur : ils devenaient plus concernés par le monde politique et le taux d'abstention calculé sur les membres du panel diminuait, à l'inverse du taux national...

En résumé, le panel est le meilleur outil disponible pour décrire les évolutions d'une même cohorte d'individus, mais est inadapté à la construction d'indicateurs transversaux permettant d'étudier l'évolution de la population globale.

1-2. Pour des données transversales : l'enquête à passages répétés

Dans une enquête à passages répétés, un nouvel échantillon est tiré à chaque vague d'interrogation. Il est sélectionné à partir d'une population définie de la même manière que le premier et les questions sont identiques. Il n'y a aucun individu en commun d'une vague à une autre. Il est donc impossible de faire des analyses longitudinales.

Les principaux avantages de l'enquête à passages répétés sont bien connus. Le fait qu'il y ait prélèvement d'un nouvel échantillon à chaque passage permet à chaque enquête d'être représentative de la population qui existe au moment du tirage. Les critères d'adéquation de l'échantillon restent les mêmes (âge, sexe, localisation, structure familiale,...), mais les quotas sont adaptés à la nouvelle structure. Contrairement au panel, l'enquête est toujours le reflet exact de la population du moment et non de celle du lancement de l'étude. Le suivi des indicateurs transversaux permet d'estimer l'évolution de la population observée.

Ce type d'enquête assure donc de bonnes estimations des paramètres de la population à divers points dans le temps, par exemple, la proportion de la population qui consulte régulièrement les assistantes sociales. On peut ensuite calculer des moyennes dans le temps de ces estimations. Pour de telles moyennes, des données non corrélées permettent une qualité d'estimation meilleure que des données corrélées positivement, contrairement aux panels.

L'enquête à passages répétés donne aussi la possibilité de calculer des variations nettes. La représentation plus fidèle de l'évolution de la population par les échantillons de ce type d'enquête semble d'ailleurs favoriser le recours à cette méthode pour l'estimation de variations nettes. Toutefois, on a vu dans le paragraphe précédent l'influence bénéfique qu'apportait à la qualité de l'estimation la présence d'une corrélation positive entre variables, impossible dans une enquête à passages répétés.

Comme pour le panel, il est possible d'accumuler progressivement des échantillons de populations rares. Cependant, contrairement au panel, il n'y a aucune contrainte sur les

critères de sélection des populations. Ceux-ci peuvent être aussi bien dynamiques que statiques.

L'inconvénient majeur de ce type d'enquête est qu'il ne permet en aucun cas d'obtenir des données longitudinales. Puisque les individus changent d'une vague d'interrogation à une autre, aucune donnée sur la trajectoire des individus ne peut être construite. Pour la même raison, il n'est possible ni de faire des calculs de variations brutes, ni de créer des nouvelles variables cumulant des résultats sur différentes vagues. Il est possible par extrapolation de simuler des trajectoires à partir des données d'enquête à passages répétés, mais les calculs sont lourds et la qualité est moindre, comparée à l'exploitation de données de panels.

On peut bien sûr obtenir des données longitudinales en posant aux personnes interrogées des questions rétrospectives. Mais on se heurte alors à tous les biais évoqués lors de la présentation des données longitudinales : la mémoire est incertaine, surtout s'il s'agit de se remémorer des événements anciens et il est difficile de vérifier les informations fournies.

En résumé, les enquêtes à passages répétés sont idéales pour obtenir des données transversales de qualité, mais présentent un intérêt très limité si l'on souhaite une étude longitudinale.

Les deux modèles de base présentés ont le mérite d'être clairs sur les objectifs qu'ils permettent d'atteindre. Ils ont chacun des possibilités limitées, mais sont d'une qualité inégalable dans leur domaine. Il existe des modèles intermédiaires. Ces modèles sont obtenus en combinant panel classique et enquête à passages répétés. Ils permettent d'étendre les possibilités offertes par le panel en autorisant le calcul de données transversales. Cette extension du champ des estimations se fait au détriment de la qualité des analyses longitudinales.

1-3. Vers une solution intermédiaire : panel tournant et panel fractionné

Deux types de panels cherchent à limiter les inconvénients des panels classiques en les combinant avec des enquêtes à passages répétés : le panel tournant (aussi appelé "panel avec renouvellement") et le panel fractionné.

Le principal inconvénient du panel classique est qu'il vieillit. Ce vieillissement possède deux effets : la population observée n'est plus fidèle à celle étudiée et l'échantillon s'amenuise du fait de la perte de certains individus.

Le **principe du panel tournant** est donc de renouveler régulièrement la population pour lutter contre ces effets. On peut d'abord remplacer à chaque vague les personnes perdues par d'autres dont le profil est équivalent. Comme les autres possibilités de renouvellement, ce remplacement ne permet d'améliorer l'échantillon que pour les analyses transversales. Il ne s'agit en effet plus des mêmes individus, on ne peut suivre leur trajectoire et les comparer avec les autres. Ce renouvellement "en continu" est cependant en général déconseillé parce qu'il coûte cher (il faut retourner au fichier initial pour tirer de nouveaux individus à chaque vague) et apporte peu par rapport à une simple correction statistique à partir des données existantes. Cette solution ne permet en outre pas de corriger les éventuels biais qui peuvent s'introduire avec l'érosion de la population. En effet, si les non-répondants ont des caractéristiques observables a priori, si ce sont surtout des jeunes qui sont perdus par exemple, il est facile de compléter l'échantillon par des allocataires du même âge. Mais si les non-répondants ont aussi des caractéristiques qui ne s'observent qu'a posteriori, s'ils sont principalement SDF par exemple, on ne peut pas être assuré de les remplacer par des personnes équivalentes selon ces caractéristiques.

Il existe une autre solution pour assurer le renouvellement : la population peut être renouvelée toute en même temps après avoir participé à un nombre pré-défini de vagues. La structure est alors très proche de celle d'une enquête à passages répétés puisqu'il s'agit alors de panels répétés.

La population peut aussi être renouvelée par groupe de taille identique. Si l'on envisage par exemple un renouvellement par tiers, lors de la deuxième vague, les deux tiers des individus interrogés la première fois seront de nouveau interviewés. Le dernier tiers sera remplacé par de nouveaux allocataires. Pour la troisième vague, un tiers des personnes ayant participé à l'enquête depuis le début sera conservé ainsi que le tiers recruté pour la deuxième interrogation, mais l'autre tiers sera renouvelé. Enfin, pour la quatrième vague, le dernier tiers à avoir participé à la première vague d'enquête sera remplacé à son tour. Et ainsi de suite,...

Le panel tournant apporte une réponse au problème du vieillissement de l'échantillon. Les individus perdus en cours d'enquête peuvent être remplacés par d'autres. Les nouveaux peuvent avoir un profil équivalent à ceux qui ont disparu et la répartition de l'échantillon reconstitué est ainsi identique à celle de l'échantillon de départ. On peut aussi profiter du

remplacement des individus perdus pour redresser l'échantillon au fur et à mesure que la population étudiée évolue. L'échantillon reste ainsi fidèle à la population suivie, que les modifications de structure soient superficielles ou plus profondes.

Cette bonne adéquation de l'échantillon de travail à la population suivie rend les études transversales envisageables. Cependant, comme une partie des individus est conservée d'une vague d'enquêtes à une autre, les restrictions faites en raison des effets de corrélation entre variables demeurent. En revanche, le problème de la petite taille de l'échantillon à prendre en compte pour les études longitudinales ne se pose pas pour les analyses transversales. Les estimations transversales peuvent être calculées sur l'échantillon regroupé.

Un panel qui serait renouvelé complètement à l'issue d'un nombre fixé de vagues (un tel panel est appelé "panel non chevauchant") a l'avantage d'être simple, car un seul panel à la fois est en cours de traitement. De plus, il permet de travailler sur un échantillon plus vaste pour les analyses longitudinales. Cet effet de taille n'intervient en revanche pas pour les études transversales qui peuvent être entreprises sur l'échantillon total, que le panel soit renouvelé avec ou sans chevauchement. Au contraire, les dernières estimations transversales obtenues par un panel non chevauchant, peu de temps avant le renouvellement, risquent davantage d'être biaisées du fait du vieillissement du panel (érosion, évolution de la population étudiée,...). Dans un panel avec chevauchement, il y a toujours une partie de l'échantillon qui a été renouvelée plus récemment, ce qui permet de limiter ces erreurs de mesure. En outre, le fait de posséder plusieurs panels traités simultanément permet de faire des études transversales partielles sur chacun d'eux et de mesurer les éventuels biais.

Toutes ces remarques montrent que choisir le chevauchement ou non revient encore une fois à privilégier un type de données parmi les données transversales et longitudinales.

Une **enquête à panel fractionné** est la combinaison d'une enquête par panel et d'une enquête à passages répétés ou d'une enquête par panel avec renouvellement. Il s'agit en fait de mener séparément, mais simultanément les deux types d'études.

Comme c'est une combinaison d'enquêtes, elle peut apporter les avantages de chacune. Toutefois, on se heurte encore une fois au problème de la taille de l'échantillon. Si on opte pour cette solution mixte, on travaille séparément pour les études longitudinales et les études transversales : la taille des échantillons est divisée par deux, si le coût de l'échantillon global reste stable.

Dans le cas d'un panel avec renouvellement, on travaille, au moins pour les études transversales, sur l'échantillon complet. En revanche, ce panel ne permet des études longitudinales que pendant un temps limité. Avec le panel fractionné, la moitié d'échantillon gérée en panel n'est jamais renouvelée et peut ainsi être suivie plus longtemps (toute la durée de l'étude).

Dès lors que nous avons fait l'inventaire des différentes possibilités offertes et de leurs qualités comme de leurs inconvénients, il convient de les comparer et de réfléchir sur les arguments qui peuvent orienter les choix. Le tableau qui suit permet de récapituler sommairement l'aptitude de chacun des modèles de panel envisagés à traiter des données longitudinales et transversales.

Portées et limites des différentes sortes de panels

Type d'enquête	Analyse longitudinale	Analyse transversale
<i>Panel</i>	Adapté	Absence d'adéquation de l'échantillon aux évolutions de la population
<i>Enquête à passages répétés</i>	Impossible, à moins de reconstituer des trajectoires en posant des questions sur le passé des individus	Adapté
<i>Panel tournant sans chevauchement</i>	Adapté, mais limité dans le temps	Risques de biais en fin de période, avant le renouvellement complet du panel
<i>Panel tournant avec chevauchement</i>	Adapté, mais limité dans le temps et sur des tailles réduites d'échantillon	Adapté
<i>Panel fractionné</i>	Adapté, mais sur des tailles réduites d'échantillon	Adapté, mais sur des tailles réduites d'échantillon

Source : AUCOUTURIER - GILLES - LEGROS - 1994

A priori, décider la construction d'un panel exprime d'abord le désir d'obtenir des informations sur les trajectoires d'allocataires : combien de temps un allocataire reste-t-il tributaire du RMI, qu'est-ce qui différencie ceux qui arrivent à se réinsérer de ceux qui au contraire voient leur situation s'aggraver ? S'il était important de décrire l'enquête à

passages répétés afin de clarifier le principe et l'intérêt des données transversales, il est clair que ce n'est pas le plus adapté à notre problème. Mais en rejetant cette solution, il faut être conscient qu'on effectue le choix de s'intéresser plus à des trajectoires individuelles qu'à des évolutions d'indicateurs.

Avant de choisir définitivement une méthode, il faut d'abord s'interroger sur la durée des trajectoires que l'on souhaite construire. Sur combien d'années les informations doivent-elles être recueillies pour livrer le maximum d'enseignements ? Le RMI n'est pas une mesure qui existe depuis longtemps : on ne sait donc pas encore comment vont évoluer les personnes qui vont rester un grand nombre d'années au RMI. C'est d'ailleurs une question à laquelle le panel pourrait répondre.

Dans l'optique de l'évaluation du dispositif, choisir de suivre les allocataires pendant une période excédant 10 ans aurait un intérêt si l'on suppose que les effets du RMI pouvaient se faire sentir à long terme ou si l'on s'intéressait particulièrement aux allocataires qui restent très longtemps dans ce dispositif. En dehors de ces objectifs, cela n'apporte pas un intérêt suffisant pour justifier la prolongation d'un panel classique au détriment de données transversales.

Si l'on choisit de ne pas s'intéresser aux effets de très long terme, c'est plutôt un panel tournant qu'il faut choisir, avec une période de renouvellement total oscillant par exemple entre 4 et 8 ans.

Ensuite, se pose le problème du coût. Si les possibilités financières sont trop faibles pour envisager des tailles d'échantillon supérieures à 1000, il vaut mieux éviter les méthodes de panel qui font intervenir des échantillons de taille réduite et privilégier, par exemple, un panel tournant sans chevauchement. Par contre, si les ressources le permettent, il vaut mieux opter pour un panel tournant avec chevauchement.

2 - La prise en compte du temps dans l'examen des trajectoires

La prise en compte des effets du temps dans les analyses sociales s'effectue le plus souvent en fonction d'une vision statistique des positionnements individuels. L'âge renvoie à une série d'états caractérisant des formes d'inscription spécifiques dans les

systèmes de relations sociales : jeunes, adultes, troisième âge ... sont des catégories descriptives héritées d'une représentation conventionnelle des "âges de la vie".

Lorsque l'analyse se développe selon une perspective démographique ou historique, l'inscription dans le temps de l'Histoire élargit la perception des effets du temps. L'effet de génération ajoute une dimension essentielle à l'effet de classe d'âge. Toutefois, ces modalités de prise en compte des processus d'inscription dans le temps restent limitées à la caractérisation d'un contexte ou d'un statut. On parlera des enfants du "baby-boom" ou de la génération de "soixante-huit", soit comme d'une propriété ou simplement par besoin d'étiquetage.

L'intérêt porté à une perception dynamique des effets du temps et à l'intelligibilité du déroulement du cours de la vie, a enrichi depuis une vingtaine d'années les approches trop mécanistes de la sociologie classique. A partir de l'investigation biographique, la compréhension de la structuration des étapes du cycle de vie, de la genèse des positions sociales et des formes de représentation des destins individuels ont permis de renouveler le questionnement sociologique. La description des catégories sociales cède le pas à une interrogation sur les itinéraires sociaux.

On redécouvre l'approche biographique utilisée dans les années trente par les sociologues de l'école de Chicago. Comme dans les années trente, c'est la sensibilité aux difficultés de l'insertion sociale qui conduit à faire des trajectoires individuelles un objet d'investigation sociologique. Puisque "la vie n'est pas un roman", l'histoire de vie s'impose pour explorer les étapes d'un cheminement plus ou moins long et tâtonnant vers les positions consacrées de la normalité sociale.

Le développement d'analyses portant sur l'insertion sociale et professionnelle a conduit depuis quelques années le CREDOC à formaliser de plus en plus le recueil des données biographiques. Toutefois, l'accumulation d'une information longitudinale forcément lourde et complexe s'est heurtée, dans l'analyse d'échantillons de grande taille, à un problème de traitement.

Le **concept de trajectoire** est fondé sur le recueil d'une information biographique, le plus souvent rétrospective, mais s'affranchit du modèle littéraire de représentation de la biographie. La trajectoire est le résultat de la formalisation, selon un schéma structural, du cours de l'existence. Elle opère un découpage séquentiel du déroulement biographique à

travers une grille de lecture, dont les repères sont des états, des positions, des événements et dont l'enchaînement permet de dessiner un cheminement ou un itinéraire.

La trajectoire est une trame dégagée de la complexité biographique par un mode d'observation qui formalise le déroulement temporel, les situations de référence et le champ dans lequel elles ont une pertinence. La trajectoire ne résume pas la biographie. Elle en extrait des coupes ou des profils dans un domaine spécifique et en fonction d'un espace de positions possibles. Un itinéraire d'entrée dans la vie active, une carrière professionnelle, un cursus scolaire, un cycle de vie au sens démographique sont autant de trajectoires constituées dans des champs spécifiques. Seule leur synthèse permettrait d'approcher une représentation de la complexité qu'implique toute biographie.

Le principe descriptif des trajectoires retenu dans plusieurs études évaluatives fournit des enchaînements de situations, c'est-à-dire des cheminements. La prise en compte d'événements pouvant expliquer les changements d'état vient enrichir la description de l'itinéraire, mais reste secondaire. Pour dégager des cheminements les positions les plus structurantes et aboutir à un classement typologique des trajectoires observées, on a eu recours aux méthodes de l'analyse multivariée. Ce type de méthode s'est révélé fructueux, car il permet, une fois la formalisation réalisée, de dégager de manière rapide et efficace, une structuration des parcours autour des étapes les plus discriminantes.

Cependant, il faut souligner que cette méthode requiert une formalisation plutôt lourde, le traitement statistique imposant de raisonner sur des trajectoires qui sont comparables du point de vue de leur durée et de leur mode de description. D'autre part, il est difficile de repérer par ce type de méthode l'effet d'événements particuliers. La notion même d'événement est étrangère à une telle analyse, qui est bâtie de manière à traiter des effets de durée. L'événement est ponctuel et ne s'inscrit pas directement dans une analyse longitudinale de type séquentiel.

Finalement, les dimensions structurantes de la trajectoire sont, soit la situation dominante, soit l'itinéraire, soit encore la combinaison des deux. La situation dominante caractérise des trajectoires que l'on peut organiser autour d'un état qui dure, assimilable à une phase de stabilisation. La trajectoire se déroule depuis une première étape qui conduit à l'état d'équilibre, jusqu'à une dernière étape qui correspond à sa rupture ou à sa transformation.

Ce modèle bien adapté à la description des histoires professionnelles paraît insuffisant pour rendre pleinement compte des schémas de carrière ou d'autres types de cursus fortement dépendants de systèmes institutionnels. Pour ceux-ci, le principe de l'itinéraire entre un point de départ et un point d'arrivée, selon un système d'aiguillage qu'il faut décoder, répond mieux à la logique d'une progression vers un but explicite de positionnement. Dans ce type de parcours, la position dominante de la trajectoire n'est vraiment pertinente que lorsqu'elle représente l'aboutissement du cycle de carrière.

Sérier des positions en fonction de leurs durées, établir des enchaînements constituant un itinéraire, ne sont finalement que les premières étapes indispensables de l'analyse de trajectoire. L'étape suivante consiste à dégager des trajectoires-types en adoptant une démarche d'investigation plus poussée, qui permette de coupler la dimension générative de l'enchaînement des positions et la dimension bifurcative des changements d'états ou des ruptures événementielles.

Logique d'intervention et logique d'action

La démarche évaluative adoptée par le CREDOC dissocie le plus nettement possible les indicateurs qui décrivent les effets d'une politique ou d'une mesure sur une population de ceux qui permettent de connaître la nature et l'intensité des actions dont ont pu bénéficier ces mêmes personnes.

1 - La construction des effets

Si l'on admet qu'un effet peut se définir comme un changement d'état, soit mesuré à deux moments différents, soit reconstruit rétrospectivement, il faut alors élaborer des indicateurs capables de repérer des différences significatives d'état des personnes, voire d'autres unités retenues comme base de l'évaluation. De manière empirique, au fur et à mesure de la réalisation des évaluations et de l'accumulation des résultats, des indicateurs confirment leur pertinence.

Sept domaines de la vie sociale des personnes sur lesquels les politiques sociales s'appliquent plus directement constituent la trame de ces indicateurs. Ces domaines (santé, logement, travail, formation, ressources, vie familiale, vie sociale) correspondent aux secteurs d'intervention des différents dispositifs d'insertion ; en ce sens, leur construction reste largement empirique. Ils se retrouvent aussi dans la quasi-totalité des études portant sur l'analyse des effets de l'action sociale. Ces deux explications induisent un choix assez largement déterminé par les domaines institutionnellement reconnus comme des champs d'action du dispositif.

Dans chacun de ces domaines, les indicateurs mesurant un état portent sur quatre thématiques assez différentes : les capitaux objectivement disponibles, les compétences sociales effectives, les ruptures et les opinions des personnes interrogées.

Dans chacun des domaines définis précédemment, les personnes disposent de ressources. Nous pouvons faire l'hypothèse qu'au terme d'un processus d'insertion, l'ensemble de

ces ressources doit être en augmentation. Il ne s'agit pas ici de repérer les usages de ces ressources mais plutôt leur stock à un moment donné. Le concept de capitaux, au sens où Pierre BOURDIEU emploie ce terme serait plus adapté ici, s'agissant aussi bien de ressources monétaires que de formation ou de réseau familial.

La valeur des capitaux possédés à un moment donné nous semble insuffisante pour rendre compte des évolutions possibles des individus. S'agissant d'une population en situation de précarité, il nous semble nécessaire d'utiliser, en plus du descriptif des capitaux disponibles dans chaque domaine, un indicateur portant sur la stabilité de ces capitaux ou sur la possibilité de leur usage régulier.

Le concept de **compétence sociale** peut se définir comme "l'ensemble des comportements et attitudes qui assurent un fonctionnement efficace avec les pairs". Il nous semble particulièrement utilisable dans le contexte de l'action sociale où ces multiples dimensions recoupent et synthétisent d'autres approches. La notion de compétence sociale peut en effet se scinder en plusieurs facteurs.

- la sociabilité ou capacité à entrer en relation et à entretenir un réseau relationnel ;
- la normativité ou capacité à se situer dans un système normatif ;
- l'anticipation ou capacité à penser dans le futur ;
- l'image de soi ;
- le dynamisme ou la capacité à prendre des initiatives.

L'intérêt de cette approche en termes de compétences sociales est de repérer des effets non matérialisés par une augmentation des ressources, mais par une élévation ou une dégradation des capacités à intervenir sur le cours de sa propre vie.

En fait, deux dimensions ont été souvent privilégiées : la sociabilité et l'anticipation. Si ces deux thèmes se sont révélés particulièrement féconds, il est certain que les travaux sur la sociabilité ont été depuis développés par différentes équipes de recherche et que les connaissances acquises sur ce thème permettront de l'alléger considérablement dans les interrogations à venir.

En revanche, les concepts d'**internalité** et d'**externalité** permettent de rendre compte de la représentation par les personnes interrogées de leur mode d'explication des difficultés auxquelles elles doivent faire face.

Logiquement, les ruptures doivent s'apprécier surtout lors de la reconstitution des trajectoires et se matérialiser par des changements d'état. Il apparaît en réalité que des

événements précis, dans chacun des domaines viennent matérialiser les ruptures. Ce sont ces événements auxquels il faut s'attacher : licenciement, divorce, maladie, décès, séparation avec un membre de la famille, cassure du réseau de sociabilité lié au départ d'un ou de plusieurs membres de ce réseau.

Il s'agit souvent là d'explorer les raisons qui ont pu conduire des personnes à recourir au dispositif social. Si la plupart des travaux mettent l'accent sur les ruptures dans le travail, il nous semble préférable, sans abandonner ce premier aspect, de restituer à ces ruptures leur pluralité et leur diversité. On peut faire l'hypothèse que si une rupture conduit à l'entrée dans un des dispositifs sociaux, d'autres politiques sociales sélectionnent des personnes qui ont dû faire face à une pluralité de ruptures.

La notion de rupture est, enfin, utilisable pour rendre compte des différences d'effets lorsque les actions proposées présentent de grandes similitudes. A capitaux équivalents, on peut faire l'hypothèse de la nécessité d'une plus grande force de l'intervention, lorsque la personne a connu de multiples ruptures dans son passé, pour maintenir un état stable ou pour faire apparaître un écart significatif dans l'évolution des états aux différents moments de l'évaluation.

Enfin, le dernier groupe d'informations rassemble des indications sur les opinions et les perceptions des personnes qui utilisent ou ont été mises à l'écart des mesures et des politiques à évaluer.

Ces informations portent le plus souvent sur l'appréciation par les personnes des mesures qui peuvent leur être proposées. Ces opinions peuvent évoluer dans le temps en fonction de l'impact des différentes mesures engagées. Au-delà des aspects ponctuels portant sur tel ou tel aspect de la mesure ou de la politique évaluée, les jugements peuvent porter sur l'ensemble d'une politique ou d'une mesure.

2 - Des actions aux logiques d'action

L'évaluation n'a de sens que si elle permet de rapprocher les changements d'état, constatés sur les personnes, voire sur les groupes ou toute autre unité sur laquelle s'applique l'évaluation des actions conduites auprès de ces personnes.

Toute évaluation d'une politique d'action sociale montre que les bénéficiaires n'en subissent pas tous les actions de manière identique. Outre les cas, évidents, où la mesure n'est pas distribuée de façon identique parce que le législateur a prévu qu'il en soit ainsi, il arrive qu'une mesure s'applique de façon dissemblable à des individus dont on pourrait penser -a priori- qu'ils ont les mêmes droits à faire valoir. La proximité des bénéficiaires aux institutions, les attitudes différentielles des personnels chargés de distribuer la prestation, les stratégies différentes des segments institutionnels chargés de gérer cette politique, créent des facteurs de clivages. Cette situation, observable dans les politiques sociales classiques, est amplifiée considérablement dans les politiques sociales transversales où les acteurs de terrain disposent d'une marge considérable dans la mise en œuvre de politiques définies plus dans leur cadre général que dans leurs modalités concrètes d'application. Il importe, par conséquent, de décrire finement ces différentes actions engagées dans le cadre de la politique à évaluer, mais aussi rencontrées par les personnes dans le cas d'autres politiques, lorsque celles-ci entrent dans différents champs.

Ces actions peuvent se décrire de différentes manières. On utilisera, le plus souvent, des indicateurs construits avec une logique semblable à celle utilisée pour les indicateurs d'états. Ainsi, pour chacun des domaines, on cherchera à faire caractériser l'intensité des actions proposées aux personnes selon les transversalités suivantes :

- les ressources monétaires procurées par les mesures,
- les informations reçues,
- les savoirs nouveaux : formation, ...
- les accompagnements par des professionnels du social,
- les nouvelles opportunités de rencontre,
- les formes de contractualisation.

Cette manière de décrire des actions permet de mettre l'accent sur la logique de comportement et non sur sa description en termes d'activités. Par ailleurs, afin de prolonger cette perception de l'action et, plus généralement de la politique à évaluer, la grille d'évaluation comprend une série d'indicateurs portant sur les représentations par les personnes des politiques ainsi que l'énoncé des jugements qu'elles peuvent formuler sur ces politiques.

L'approche évaluative "individus-interactions" ne peut se limiter, même s'il s'agit certainement de l'étape la plus déterminante, à la conception des grilles de recueil

d'informations. Les méthodes de collecte de l'information et de leur traitement sont à évoquer, même s'il ne s'agit là que de la mise en œuvre d'outils assez traditionnels. L'objectif essentiel dans les deux cas est de pouvoir établir un ensemble de relations entre les actions menées et les changements d'état. Le changement d'état s'apprécie en regard du temps, soit du temps mémorisé par les personnes, soit et plus sûrement, du temps écoulé entre deux moments d'enquête.

Le mode d'investigation n'est pas anodin, tant à propos des conditions de passation de l'enquête que du déroulement même de la rencontre entre l'enquêteur et l'enquêté. Si des raisons, financières souvent, éthiques parfois, n'autorisent pas l'usage d'autres méthodes que l'enquête à passage unique, il importe alors de pouvoir reconstruire avec les personnes la diversité des parcours dans les différentes mesures. La comparaison entre les informations recueillies de cette manière et celles rassemblées dans les dossiers de ces mêmes personnes, nous a montré que les résultats de cette confrontation n'étaient pas toujours en défaveur des personnes interrogées, mais cela tient sans doute au caractère incertain de bien des dossiers administratifs dans le secteur social.

Au-delà des conditions de réalisation des enquêtes, la qualité de l'information recueillie dépend aussi de la construction de l'interaction enquêteur-enquêté. Un entretien peut se dérouler en utilisant un questionnaire fermé qui permet de décrire l'ensemble des parcours des personnes dans chacun des dispositifs. Lorsque la personne enquêtée exprime le désir d'expliquer son comportement ou de décrire une interaction avec le dispositif social, l'enquêteur transforme le questionnement en un entretien de type non directif pour que la personne puisse décrire le mieux possible son interaction avec les agents chargés de mettre en œuvre les politiques à évaluer. Cette démarche, bien que très lourde, est celle qui permet d'aller le plus loin dans la reconstruction par les personnes de leurs interactions avec les dispositifs sociaux.

3 - La construction de l'évaluation

Lorsque l'on analyse les différents modes de recueil de l'information et les modes de construction de la causalité, un modèle domine largement dans les productions françaises. Il combine une approche interactionniste de la causalité et un recueil d'information centré sur les groupes d'acteurs. En seconde position vient une autre approche qui combine un mode de recueil de l'information centré sur l'individu et une explication très déterministe

de la causalité. En revanche, deux regroupements restent sous utilisés. Le premier conduit à adopter une explication déterministe recourant à une prise d'information sur les groupes d'acteurs. Le second propose une grille de lecture interactionniste à partir d'un recueil d'information effectué directement auprès des individus. En l'absence d'une pratique régulière de méta-évaluation pouvant rendre compte de l'intérêt heuristique et opératoire des différentes approches évaluatives, il est actuellement difficile de comparer ces différentes approches. Tout au plus peut-on avancer qu'un recours à une approche "acteurs-interactions" favorise davantage la fonction d'évaluation politique en ce qu'elle permet d'accéder aussi à une construction du sens. De ce fait, elle se trouve, à la fois, plus proche d'une demande des commanditaires, souvent soucieux de pallier l'effacement de la fonction d'évaluation politique, et des orientations de la recherche.

LA CONSTRUCTION DE L'ÉVALUATION

Mode de recueil de l'information	Mode de construction de la causalité	
	Déterministe	Interactionniste
Centré sur l'individu	++	+
Centré sur les acteurs ou l'organisation	+	+++

NB : Les croix symbolisent l'importance relative de chacune des approches

Les modèles de type "déterministe-individualisé" correspondent le plus souvent à des évaluations conduites à partir de fichiers de bénéficiaires d'une politique, voire d'enquêtes ad hoc menées par des organismes proches du secteur public et recourant à un savoir-faire statistique. Dans la plupart de ces travaux, l'action publique est considérée comme une sorte de boîte noire, chaque action devant s'appliquer de manière identique à l'ensemble des individus auxquels elle s'adresse. Les approches de type "interactionniste-individualisé" présentent un double avantage. Elles permettent d'abord de tenter de reconstruire une causalité globale, non pas à partir d'un sens postulé, mais bien à partir d'une agrégation des comportements et des attitudes individuelles. Elles permettent ensuite de porter un jugement sur les diverses modalités d'application des actions qui composent la politique devant faire l'objet d'une évaluation.

A la différence d'une démarche d'étude, qui ne donne qu'une photographie du réel à un moment donné, l'étude évaluative se situe toujours dans une perspective dynamique. L'information n'a donc d'intérêt que si elle peut être décrite à différents moments dans le temps.

Ces variables utilisées pour rendre compte d'une situation dichotomique et pour lesquelles l'analyse fait apparaître des corrélations caractérisent les bénéficiaires des mesures. Or l'évaluation suppose de relier différents types de variables, surtout celles caractérisant les actions proposées aux personnes et celles caractérisant leur situation à un moment donné ou l'écart entre deux situations. Il faut pour cela caractériser les actions proposées. Ces approches présentent l'avantage mais aussi l'inconvénient de globaliser les différentes relations.

Une autre approche a été plusieurs fois utilisée dans le cadre des études évaluatives : la technique dite de régression logistique vise à déterminer les rôles respectifs de plusieurs variables dans l'explication d'une situation dichotomique. D'une certaine manière ce type de traitement de l'information renoue avec des approches quasi-expérimentales en cherchant à obtenir des résultats sur l'une ou l'autre des variables tout en stabilisant les autres sources d'information.

Cependant ces démarches évaluatives mettent toujours l'accent sur l'impact d'une politique sur les bénéficiaires. Or, tant du point de vue du bénéficiaire que du concepteur, une politique publique, et a fortiori une politique sociale, peut s'évaluer en utilisant deux critères. Le premier s'attache à l'**effectivité** de la politique et le second à son **efficacité**. Un troisième critère, l'**efficience**, est parfois ajouté. Ces dernières années, sous l'influence de travaux nord-américains, aux frontières de l'économie, du droit et de la philosophie, l'idée qu'une politique sociale puisse être évaluée en fonction de son **équité** est venue s'adjoindre aux trois critères mentionnés précédemment.

Le premier critère peut s'expliciter de la manière suivante : toutes les personnes susceptibles de bénéficier d'une politique, ou d'une mesure particulière de cette politique, ont-elles pu exercer leur droit ? Ce droit peut s'objectiver de manière simple en utilisant la notion de taux de pénétration. Cette effectivité décrite de manière objective peut aussi être analysée subjectivement en adoptant le point de vue des personnes qui prétendent au bénéfice de cette politique. Des demandeurs peuvent être objectivement en dehors des conditions d'attribution d'une prestation ou d'un service et accepter cette situation, ou bien s'en sentir abusivement rejetés.

Le second critère porte sur l'efficacité de la politique. Cette efficacité peut être appréciée d'un quadruple point de vue. Une politique doit d'abord être appréciée dans son propre champ d'intervention et eu égard à ses objectifs propres. Les politiques sociales doivent d'abord s'apprécier d'un point de vue thématique, celui de leur champ spécifique d'intervention. Tout en ne sortant pas de ce cadre, on peut s'interroger sur les conditions de mise en œuvre de cette politique par rapport à ses objectifs spécifiques. Lorsque les allocations familiales ne prennent effet qu'à partir du second enfant ou lorsque l'âge minimum pour accéder au RMI est fixé à 25 ans, la question se pose, à l'intérieur du champ, d'une plus ou moins grande adéquation entre les objectifs et les problèmes à traiter. Le troisième point de vue quant à l'efficacité d'une politique sociale consiste à analyser l'efficacité de cette politique en matière d'intervention sur les formes de pauvreté. Il faut bien être conscient qu'en procédant de la sorte, un risque existe d'appliquer une grille de lecture partisane dans bien des débats en cours. Deux exemples peuvent illustrer cela. Pour de nombreux mouvements familiaux, les prestations familiales, et particulièrement les allocations familiales, ne devraient pas avoir pour objectif la réalisation de transferts sociaux entre catégories sociales, mais entre ménages sans enfants et familles. Analyser les prestations familiales avec un objectif de redistribution est dans ce contexte autant un contresens qu'un choix idéologique. Le second exemple porte sur le logement. Les organismes HLM estiment, dans le cadre d'une controverse sur la redéfinition de leurs missions, que le logement des personnes sans ressources ne peut constituer un objectif qui leur soit assignable. S'il est incontestable que l'accès au logement de type HLM constitue, à la fois, un signe et peut-être aussi une cause du passage d'une forme de pauvreté à une autre forme, moins grave, il reste problématique d'interpréter les effets de l'accès au logement HLM en termes de lutte contre la pauvreté. Le dernier point de vue relatif à l'efficacité d'une politique est celui des bénéficiaires de cette politique. Que pensent les allocataires d'une prestation de l'effet de cette prestation sur leur vie quotidienne ? Au-delà d'une première réponse plutôt quantitative, l'évaluation doit porter aussi sur les effets induits par cette politique en termes d'image de soi.

Les limites de l'évaluation

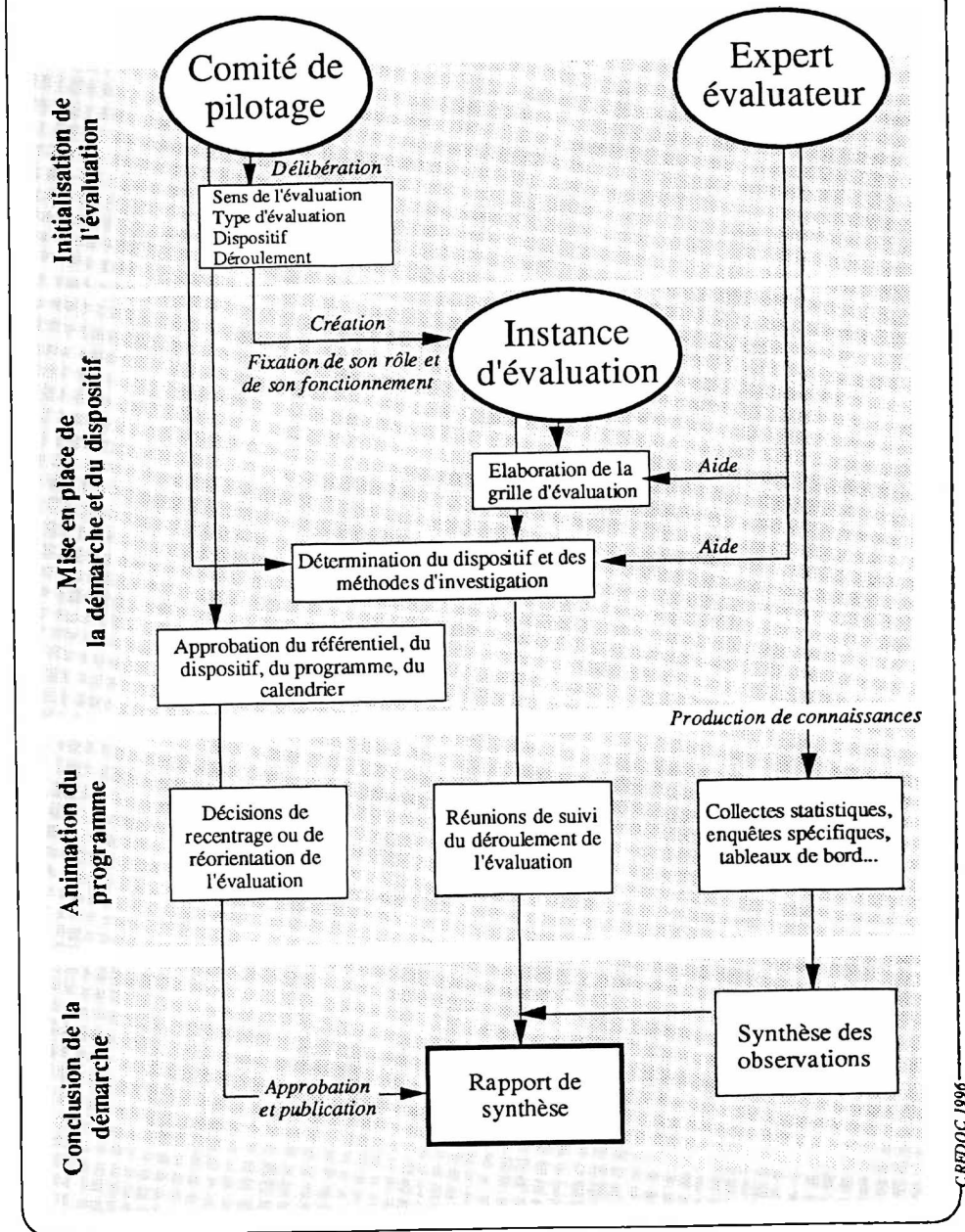
1 - Evaluation et mobilisation : le rôle du Comité de pilotage

La réussite de tout projet passe par la mobilisation des personnes. Cette vieille idée a été redécouverte récemment et constitue le credo des nouveaux consultants, apôtres de la modernisation et de la compétitivité. Même s'il en est parfois fait un usage abusif, l'idée n'est pas mauvaise et mériterait souvent d'être mise en valeur dans de meilleures conditions. La décision d'évaluer est prise par une Direction dans le secret de son cabinet ou lors du débat d'une instance collégiale. A partir de l'instant où le programme d'évaluation est engagé et s'il n'existe pas de réelle culture de l'évaluation dans l'institution, il importe de mener une politique de communication dont les temps forts pourraient être les suivants :

- constitution d'une cellule de pilotage du programme. Cette cellule sera nécessairement pluridisciplinaire et comprendra des personnels de niveaux hiérarchiques différents. Son rôle sera de faire la synthèse de l'ensemble des travaux accomplis et de proposer pistes et thèmes de réflexion. S'il est fait appel à des consultants externes, ceux-ci devront participer aux séances de ces groupes ;
- les membres de cette cellule devront pouvoir, chacun dans son secteur et à son niveau professionnel, animer un groupe de collègues ou de subordonnés, chargés à l'interface du terrain de réaliser concrètement la procédure d'évaluation ;
- le travail de cette cellule doit-être précédé par trois actions de communication. La première auprès des cadres. Certains ne participeront pas au groupe de pilotage, ce dernier, sous peine de perdre toute efficacité ne doit pas excéder 15 à 20 personnes, ils pourraient s'en trouver atteints dans leur image et leurs compétences. La seconde action de communication portera sur les instances normales de régulation de l'institution : conseil d'administration, délégués du

Chronologie d'une évaluation et rôle des différents acteurs

Un scénario indicatif



personnel, comité d'hygiène et de sécurité. La troisième action de communication s'étendra à l'ensemble du personnel.

Si le programme d'évaluation peut avoir des interactions avec la vie des usagers de l'institution, il est indispensable de prévoir une information à leur destination.

La communication doit avoir pour premier objectif de dédramatiser le processus d'évaluation qui risque dans un premier temps d'être assimilé à un contrôle. L'objectif second doit être de s'attacher à montrer le rôle de ce programme dans la vie de l'institution et dans le service rendu à l'utilisateur.

2 - Les effets de l'évaluation

On peut distinguer entre les effets sur les personnes, les effets sur les équipes et sur les institutions.

L'engagement dans une démarche d'évaluation a pour premier effet de dédramatiser le concept d'évaluation. Administrer, c'est-à-dire appliquer des règles, suppose la mise en place d'un contrôle. La règle a-t-elle été appliquée ? A-t-elle été correctement appliquée ? Telles sont les deux questions principales de toute démarche de contrôle. Ce qui est en jeu, c'est l'obéissance et la capacité des agents. Parler d'évaluation renvoie, en l'absence de formation et d'information, à cette notion de contrôle. S'engager dans une action d'évaluation, c'est découvrir une autre logique de fonctionnement qui privilégie l'analyse des effets et le pilotage de l'action.

Le second effet réside dans l'acquisition de nouvelles méthodes de travail. Les personnels hospitaliers savent parfaitement repérer les effets de leurs interventions dans le court terme et sur des individualités. La construction de projets portant sur des ensembles de population et dont les résultats doivent s'apprécier dans le moyen, voire dans le long terme, constitue des compétences nouvelles acquises par une pratique de l'évaluation.

Au titre de ces compétences, il faut signaler l'acquisition d'un comportement stratégique. L'importance des comportements stratégiques des personnes dans les organisations est connue. La démarche d'évaluation suppose de développer chez les personnels des

Méthodologie d'évaluation des actions publiques

Exemple de démarche évaluative intégrée

Début de
l'action

EVALUATION EX ANTE

Mesure des effets attendus

Mise en place
des dispositifs

EVALUATION CONCOMITANTE

Mesure des écarts entre objectifs quantitatifs
et qualitatifs de chacune des actions et leur
mise en œuvre



Amélioration de la
mise en œuvre des
actions

Mesure des
résultats

EVALUATION EX POST

PHASE 1



Identification des actions déjà réalisées



Indicateurs pertinents

Mesure du degré de réalisation des objectifs et
programmes
Mesure de l'utilisation des ressources

PHASE 2



Evaluation de la mise en œuvre effective des
actions réalisées

PHASE 3



Observation des effets directs et immédiats des
actions sur les bénéficiaires

PHASE 4



Analyse des changements survenus dans le
contexte socio-économique durant l'action
réalisée

capacités d'anticipation et surtout des capacités à réagir à l'analyse des résultats. Il s'agit là d'une pratique parfaitement responsabilisante.

Parmi les autres effets de l'évaluation, notons l'émergence d'une plus grande rigueur dans la gestion de l'activité quotidienne. Le souci du repérage des effets, la connaissance des objectifs à atteindre, l'usage d'outils de communication, l'obligation d'échanger avec les autres groupes professionnels, et donc de porter sur eux un regard neuf, impliquent une redynamisation de l'intervention professionnelle.

Pour les équipes, le premier effet de l'évaluation est de conforter des habitudes de travail en commun et parfois même de les créer. Le second effet porte sur l'acquisition d'une méthode de traitement des problèmes par définition de programme d'intervention.

L'évaluation n'est pas neutre pour l'institution et évaluer, c'est prendre un risque. Il y a d'abord le risque de l'échec du programme, de son utilité. Le risque existe aussi de démontrer son impuissance à peser sur son environnement ou à faire aboutir des projets. Enfin, les risques liés à la conduite de l'action d'évaluation ne sont pas négligeables lorsqu'il faut confronter des apports et des points de vue différents. Outils puissants de modernisation et de transformation du rapport à l'environnement, l'évaluation n'est pas une démarche sans danger.

3 - Evaluation et déontologie

Il est fréquent de s'interroger sur les rapports entre éthique et évaluation et de se demander si le développement de l'évaluation n'est pas de nature à nuire à l'éthique et à contrevenir aux droits de l'usager. Cette question est légitime mais, paradoxalement, il serait peut-être plus opératoire d'en retourner les termes et se demander si ce n'est pas l'absence d'évaluation qui est contraire à l'éthique. Lorsqu'une action de santé est décidée sur un critère flou, lorsque l'implantation d'une unité de soins se fait sur la base d'une carte sanitaire dont nous connaissons le caractère grossier des indicateurs, lorsque nous manquons pour certaines pathologies des plus élémentaires données épidémiologiques, on peut s'interroger sur la pertinence et la légitimité des décisions prises.

Il ne faut cependant pas évacuer tout souci éthique sous le prétexte que l'évaluation participerait de la nature même de l'éthique. Ce type de raisonnement appliqué à la recherche médicale aurait bloqué le développement des comités d'éthique voire de la Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés. En matière d'éthique, deux précautions nous semblent devoir être prises. Lorsqu'une étude évaluative peut présenter un risque pour l'utilisateur, elle doit obéir aux règles déontologiques en usage à propos des autres programmes de recherche. On veillera, en particulier, à dépasser les pratiques au nom desquelles on se contente souvent du consentement éclairé de l'utilisateur, sans bien voir les enjeux que représente le fait de donner son consentement par une personne dans une situation objective d'infériorité.

4 - La publicité de l'évaluation

A partir de quel moment le résultat d'une évaluation doit-il être reconnu comme acceptable ? On pourrait répondre à cette question avec les mêmes critères utilisés dans le domaine de la recherche : La répétitivité des résultats, l'inscription du résultat dans un schéma théorique cohérent, la cohérence des résultats avec les informations issues d'autres évaluations. A ces critères de validité interne, s'ajoutent les critères de validité externe : la transparence des protocoles. L'évaluation n'est pas de la recherche et le critère de cohérence théorique ne peut être appliqué dans les mêmes conditions. En revanche, parce que le résultat de l'évaluation doit permettre de guider ou de modifier une politique, la transparence du protocole constitue un impératif. Elle doit se traduire par une publicité et un débat contradictoire quant aux conditions et aux résultats de l'évaluation. De ce point de vue, en dépit de sa lourdeur, la procédure du Conseil scientifique de l'évaluation constitue un réel acquis.

De l'évaluation aux observatoires : une filiation incertaine

Sur de multiples sites se mettent en place, sous le nom générique d'observatoire, des institutions, de taille plus ou moins importante et de structures diverses, chargées de collecter, traiter et diffuser des informations. Dans de nombreux cas, ces observatoires sont présentés comme une possibilité de gérer dans la continuité des programmes d'évaluation. L'expérience montre que le passage de l'évaluation à l'observatoire et, en sens inverse, de l'observatoire à l'évaluation n'est pas aussi simple qu'il pourrait y paraître.

La démarche de constitution d'observatoire est actuellement très forte dans le domaine des collectivités locales : départements, communautés urbaines et villes. Elle répond à la difficulté que rencontrent ces organismes à construire des politiques sociales s'appuyant sur une maîtrise d'informations statistiques fines, fiables et mises à jour régulièrement. Cette démarche est une conséquence directe de la décentralisation du secteur social non accompagnée d'une décentralisation du système statistique resté fortement national en dépit des efforts de certaines directions régionales de l'INSEE. Face à cette difficulté d'accès à de l'information locale, les collectivités mettent en place leur propre système d'information dont une partie provient du niveau central et une partie est un sous-produit de l'appareil de gestion du social territorial.

Il s'agit d'institutions dont la vocation, exclusive ou non, est, dans un domaine défini, de créer, de rassembler, de traiter des informations quantitatives ou qualitatives afin de les mettre à la disposition de tiers, et cela de manière régulière. L'idée d'un recueil permanent, ou tout au moins régulier dans le temps, d'informations comparables et cohérentes, portant sur un même domaine est au cœur de la notion d'observatoire. Au-delà de cette base minimale, les points de vue et les pratiques divergent.

Il n'y a pas une conception unique des observatoires : conceptions et pratiques oscillent d'une vision interactionniste à une logique plus déterministe, voire parfois quasiment positiviste. Dans certains cas, l'observatoire est conçu sur le modèle du forum ou du séminaire. La connaissance et l'action sont censées naître de la rencontre des idées et du choc des personnalités. L'organisation de colloques et de tribunes, la publication de livres

et de brochures constituent alors les activités essentielles auxquelles s'ajoute parfois la gestion d'une revue de presse. Il n'est pas rare que des observatoires de ce type fonctionnent autant sur le mode du groupe de pression que sur celui de l'institution productrice de connaissances.

D'autres observatoires fonctionnent plutôt comme des instances de pilotage d'études ou de recherche. Définissant des programmes d'investigation, s'assurant de la faisabilité des études et des recherches, mobilisant des ressources financières et la compétence de chercheurs, diffusant les résultats, réalisant parfois même quelques travaux en régie directe, ces observatoires se trouvent le plus souvent à la périphérie du secteur public. Moins préoccupés par l'échange entre les acteurs, d'autres observatoires ne sont que des outils à collecter des ensembles de paramètres et d'indicateurs prédéterminés, rassemblant l'information, la traitant de manière régulière et systématique.

Les observatoires qui se créent actuellement dans le secteur social empruntent à ces trois modèles et aboutissent à une forme d'observatoire polyvalent dont les activités se développent dans trois directions : la collecte d'informations, la réalisation d'études à la demande et l'organisation de colloques et de séminaires pour assurer la diffusion des résultats. Un serveur Minitel, au besoin, facilite l'accès aux données possédées par l'observatoire.

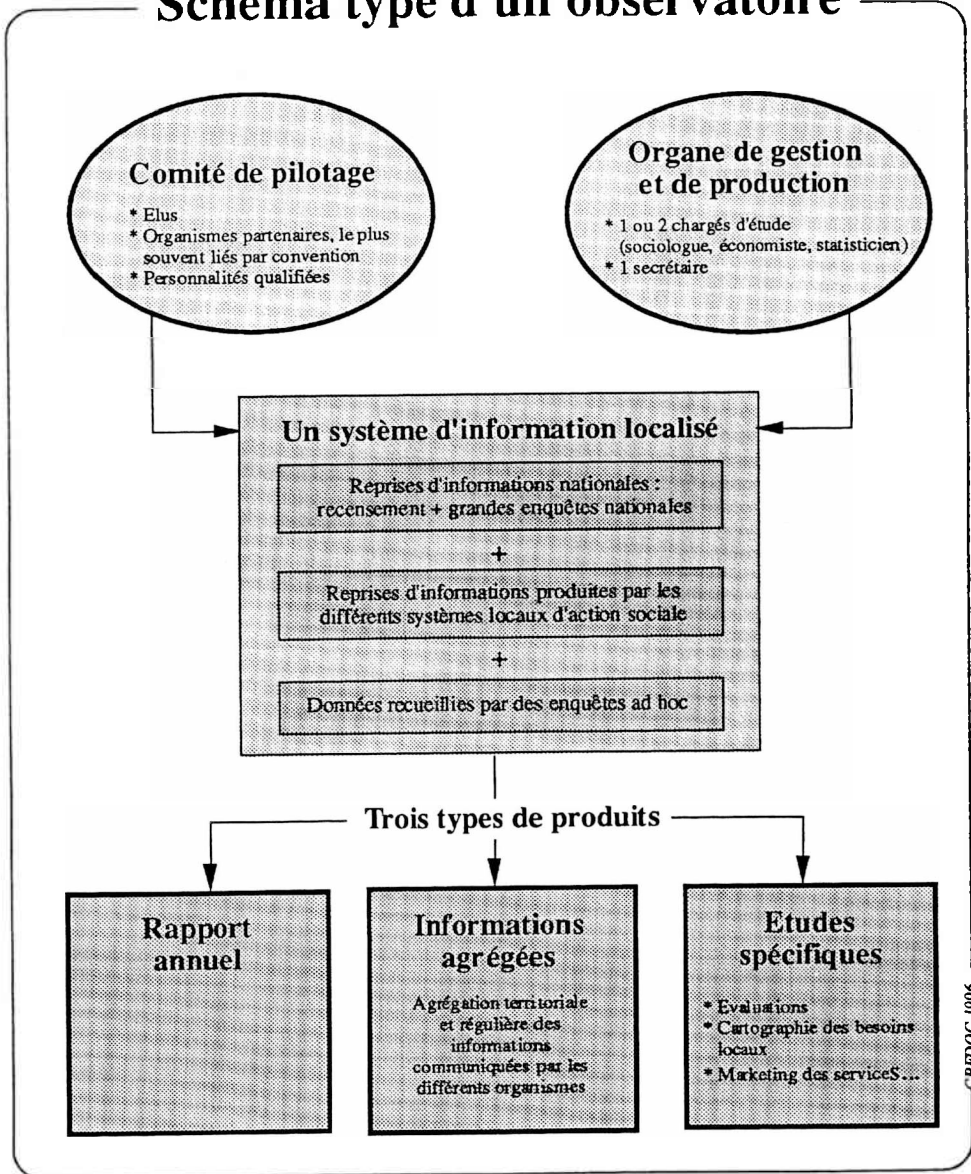
Au-delà de ces différences, les observatoires répondent à des questions que l'on peut regrouper autour de plusieurs usages. La connaissance des acteurs et des politiques de l'action sociale constitue une première fonctionnalité. Mais les observatoires les plus nombreux portent sur la connaissance des populations.

Si la plupart des observatoires tentent d'intégrer dans leurs outils de recueil d'information quelques indications sur les effets de l'action sociale, rares sont les dispositifs construits spécifiquement autour d'une thématique proprement évaluative. Enfin, on constate que le souci d'élaborer des prévisions, soit en prolongeant des courbes de tendances, soit en réfléchissant collectivement sur les aléas de l'avenir, est présent dans bien des observatoires.

L'observatoire répond le plus souvent à la demande d'une collectivité. Mais si la collectivité peut le mettre en œuvre de sa propre autorité, il n'est pas rare que sa construction repose sur un universitaire, un centre de recherche, un bureau d'étude reconnu pour sa compétence dans le domaine d'investigations. Cette alliance permet de fiabiliser l'observatoire et de lui conférer une légitimité à la fois scientifique et politique.

Quelques grandes associations ou organismes para-publics se sont également engagés dans la création de ce type d'outils.

Schéma type d'un observatoire



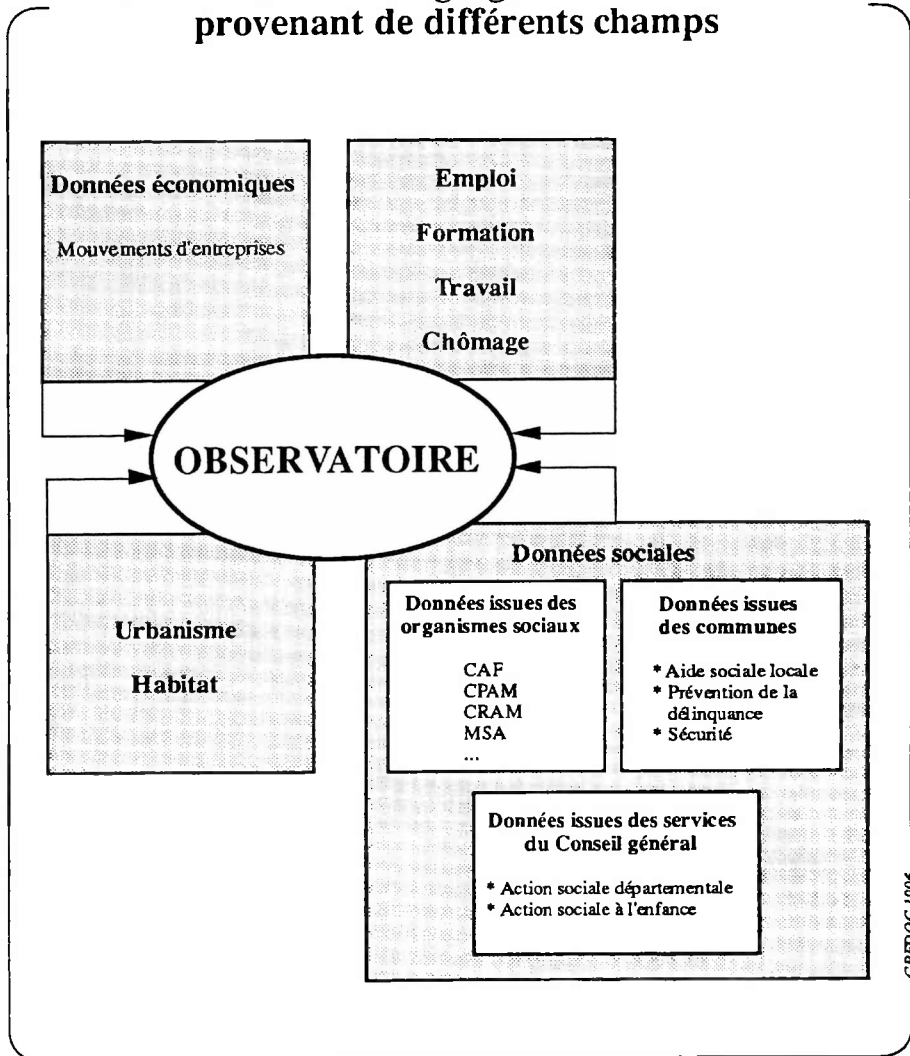
L'observatoire peut être géré directement par le conseil général, le conseil régional ou le service extérieur de l'État : il apparaît alors directement dans l'organigramme des services, parfois directement dans la ligne hiérarchique. Dans ce cas, le directeur de l'observatoire est un cadre territorial. Mais plus souvent, l'observatoire est placé en position fonctionnelle en dehors de toute ligne de commandement. Son responsable a rang de chargé de mission auprès du président de la collectivité territoriale.

La situation précédente présente l'avantage indéniable pour la collectivité de disposer d'un outil répondant à ses demandes de façon exclusive et sans manifester d'états d'âmes. Mais il n'est pas certain qu'un organisme extérieur à la collectivité souhaite confier une part de ses informations à celle-ci, dont il peut dépendre dans d'autres domaines. Le partage des informations s'accommode parfois mal des stratégies des différents acteurs. L'observatoire intégré dans une collectivité trouve ici sa principale limite. La solution à ce problème consiste à créer un observatoire à partir d'une structure partenariale. Le groupement d'intérêt économique (GIE) ou la simple association régie par la loi de 1901 constituent alors l'outil juridique privilégié pour la mise en œuvre de tels observatoires. Le conseil d'administration est composé par les représentants des organismes fondateurs, un bureau suit de façon plus régulière le fonctionnement quotidien, un comité ou conseil scientifique peut apporter sa caution aux activités de l'observatoire.

Certaines équipes universitaires mobilisant des compétences acquises par leurs travaux dans certains domaines, et en raison des liens tissés avec les collectivités, peuvent se comporter comme des observatoires de fait fournissant aux collectivités les informations dont celles-ci peuvent exprimer le besoin. On glisse ainsi, très sensiblement, d'un fonctionnement d'équipe de recherche ou d'étude à une mission d'observatoire. La taille de ces observatoires est d'ordinaire modeste et varie d'une à cinq personnes. Les observatoires récemment créés restent de dimensions modestes. Les personnels issus des sciences sociales, sociologie, sciences politiques et économie s'y taillent la meilleure part. Les statisticiens y sont encore en nombre trop restreint.

Avant de créer leurs propres données, les observatoires rassemblent des informations créées par d'autres. Le système administratif français n'est pas avare de fichiers. Depuis sa création, la Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés veille à la mise en œuvre de règles dont la principale est qu'une information nominative ne peut être utilisée en dehors des fins pour lesquelles son recueil a été explicitement conçu. Cela suppose, avant d'utiliser un fichier, de demander aux personnes concernées d'exprimer, à défaut de leur accord, une absence de désaccord. Cette précaution n'est pas la seule : la

L'observatoire : une agrégation d'informations provenant de différents champs



nature des informations et le délai de conservation des données, directement ou indirectement nominatives font l'objet de recommandations de la part de la CNIL.

Déontologiquement, la question de la protection des personnes est de première importance, mais toutes les informations détenues par les observatoires n'émanent pas de

fichiers nominatifs ; il peut s'agir simplement de données quantitatives. La déontologie doit alors concerner la fiabilité et la véracité des informations. Pour garantir cette véracité, il importe de doter les observatoires de garde-fous : le professionnalisme des personnels ayant une solide formation statistique, la confrontation des points de vue entre partenaires, la diffusion des résultats et la publicité des méthodes utilisées constituent quelques-unes des règles à suivre pour garantir des résultats fiables.

Observer n'est pas évaluer et si l'observatoire peut être mobilisable dans une stratégie d'évaluation, il n'en constitue qu'un aspect et cela pour plusieurs raisons, techniques et politiques. Technique, car il apparaît bien souvent que le niveau d'observation des transformations d'un milieu est beaucoup plus fin que celui exigé pour le fonctionnement d'un observatoire. Par ailleurs, il est rare que l'observatoire utilise les mêmes variables que celles nécessaires à l'évaluation. Absence de coïncidence des champs et différence de finesse sont les deux raisons techniques qui empêchent une coïncidence de l'observation et de l'évaluation. Sur un plan politique, l'extrême émiettement des sources d'information entre l'Etat, les communes, les départements et les organismes sociaux et tout particulièrement les Caisses d'allocations familiales, nécessite la constitution d'un partenariat matérialisé par un système conventionnel prévoyant les conditions juridiques et matérielles de communication et d'usage des données. Ce partenariat est difficilement compatible avec un programme d'évaluation d'une mesure précise ou d'une politique menée par l'une ou l'autre des institutions parties prenantes à l'observatoire. Si les données issues de l'observatoire peuvent utilement servir de cadrage, voire de données permettant des comparaisons, les logiques institutionnelles rendent périlleuses le rapprochement de l'observatoire et de la pratique évaluative.

Annexes

Annexe 1

Glossaire des techniques d'évaluation

Analyse de gestion : Voir **Contrôle**

Audit : Porte sur le fonctionnement d'un service ou d'une structure.

Bilan : Mesure des résultats observés et des écarts entre objectifs atteints et objectifs affichés.

Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques (CIME) : Développe et coordonne les initiatives gouvernementales en matière d'évaluation des politiques publiques. Son secrétariat est assuré par le Commissariat général du Plan.

Commanditaire : Il formule la demande d'évaluation dans un cahier des charges en précisant le champ, l'objectif et la méthodologie. Dispose des résultats de l'évaluation.

Conseil scientifique de l'évaluation : 11 membres, nommés par le Président de la République, consultés pour avis sur tous les projets d'études susceptibles de bénéficier du financement du Fonds National de Développement de l'Evaluation. Produit un rapport d'activités annuel.

Contrôle : Recueil de constats et d'observations assorti de jugements à caractère intuitif sur les résultats et les objectifs de la politique. Suivi indispensable au pilotage de l'action et préalable à l'évaluation.

Contrôle de régularité : Vérification de la conformité de l'action aux directives ou à la réglementation initiales et appréciation des écarts à la norme.

Décideur : Peut être à la fois commanditaire et financeur. Ne doit pas avoir la maîtrise complète des questions, du contrôle des réponses, de la responsabilité du rapport final. Il reste seul juge des suites à donner aux conclusions du rapport d'évaluation.

Enquête : Ponctuelle, elle vise à répondre à une question précise.

Enquête de satisfaction : A pour objet de connaître la réalité sociale locale (Par exemple, quelle est la situation du quartier ? Comment évolue-t-il ?)

Etude: Se concentre sur certains aspects d'une politique à partir d'un questionnement, sans rapport direct avec les préoccupations des acteurs et des décideurs, sans problématique préalablement affichée et suivie, et sans interrogation sur les modifications probables du contexte de l'action publique.

Evaluateur : Il réalise l'évaluation selon le cahier des charges. Il peut redéfinir les questions pour en faire des hypothèses à tester et rassembler et produire les informations qui lui sont nécessaires à cette fin. Il doit expliciter sa méthodologie et la rattacher à la problématique générale.

Evaluation : Appréciation de l'efficacité d'une politique dans la perspective d'une décision future, ou de la modification d'une décision initiale. A pour objectif d'émettre un jugement sur la valeur de l'action menée et non sur la valeur de l'action des agents. Orientée vers la connaissance des résultats et la compréhension des processus.

Evaluation concomitante : Fournit aux gestionnaires des politiques publiques les éléments pouvant permettre une meilleure réflexion sur les problèmes de la mise en œuvre des actions et le degré de réalisation des objectifs.

Evaluation démocratique : Cf. Rapport Viveret. "La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration" (art. 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen). Elle s'inscrit dans une logique de contre pouvoir et de transparence de l'action publique.

Evaluation ex ante : S'effectue avant la prise de décision concernant la mesure à mettre en place et sert de base de références aux évaluations futures.

Evaluation ex post : Evaluation globale de l'impact de l'intervention publique.

Evaluation modernisatrice : Vise à moderniser les modes de décision. L'évaluation est dans ce cas un outil de responsabilisation des agents publics qui peuvent confronter leur action quotidienne à des objectifs de résultats. Elle devient alors une étape obligée de toute décision administrative, ce qui conduit à structurer l'activité publique sous forme de programmes identifiés.

Evaluation stratégique : Part du principe que la complexité grandissante des politiques publiques et la contrainte budgétaire nécessitent un éclairage stratégique du passé, susceptible de clarifier les objectifs politiques et d'éclairer les choix budgétaires. Elle permet également de créer une mémoire de l'administration, de renforcer la légitimité des politiques peu instituées et formalisées et de redéfinir des politiques dont le contexte a changé.

Instance d'évaluation : Regroupe des membres choisis en fonction de leurs compétences. Doit être autonome pendant la durée de l'évaluation. Précise le questionnement et pilote les travaux, intègre les résultats et formule conclusions et recommandations.

Recherche : Voir Etude

Tableau de bord : Ensemble ordonné et simple d'indicateurs socio-démographiques. Outil statistique destiné aux gestionnaires locaux ou régionaux d'une politique.

Éléments de bibliographie

Ouvrages généraux

- François ABELLEA , Jacqueline MENGIN , Gérard MASSON. "L'évaluation qualitative" in *Recherche sociale (FORS)*, Juillet/septembre 1989. Centre de documentation IGAS.
- A.C.T.I.F. "L'Evaluation. En parler ou agir." *Cahiers de l'ACTIF* n°165/166. Février/mars 1990.
- "Evaluation et recherche" in *Les Annales de la recherche urbaine*, Juin/juillet 1990.
- J. AUBEGNY. *Les pièges de l'évaluation. Evaluer pour (se) former*. Editions universitaires UNMFREO, 1987.
- Elisabeth AUCLAIR , Isabelle BENJAMIN , Catherine FROISSART. "L'Evaluation qualitative" in *Recherche sociale (FORS)*, Octobre/décembre 1989. Centre de documentation IGAS.
- BRETIN, PALACH.** *Rapport du comité d'évaluation des circulaires* (Rapport et annexes). 1991. Centre de documentation IGAS.
- CEDIAS-Musée social.** *Techniques d'évaluation dans l'action sociale*. Novembre 1990. Centre de documentation IGAS.
- C.N.A.E.M.O. *La mesure de l'évaluation*. s.d.
- Club de l'évaluation.** Colloque des "pratiques d'évaluation dans l'administration". Chantilly, 1er et 2 octobre 1992. Centre de documentation IGAS.
- Jean-Paul CLUZEL, Amédée THEVENET. *L'insertion des adolescents en difficulté*. Commissariat Général du Plan - Comité Interministériel de l'Evaluation des Politiques Publiques. Paris, la Documentation Française, Février 1993.
- Conseil scientifique de l'évaluation.** *L'évaluation en développement 1993*. Rapport annuel sur l'évolution des pratiques d'évaluation des politiques publiques. Paris, La Documentation française, 1994.
- Conseil scientifique de l'évaluation.** *L'évaluation en développement 1994*. Rapport annuel sur l'évolution des pratiques d'évaluation des politiques publiques. Paris, La Documentation française, 1995.
- Guy POQUET . "L'évaluation des politiques publiques et le concept de bénéficiaires". *Cahier de recherche du CREDOC* n° 77, Septembre 1995.
- CURAPP** (Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie) - **CRERAPP** (Centre Régional d'Etudes et de Recherches Administratives et Politiques de Picardie). *L'évaluation dans l'administration*.. Paris, PUF, 1993
- Commissariat Général au Plan. Comité Interministériel de l'Evaluation des Politiques Publiques.** *L'informatique de l'Etat. Evaluation du développement de l'informatique et de son impact sur l'efficacité de l'administration*.. Paris, La Documentation Française, 1982.

Patricia CROUTTE, Michel LEGROS. "Pratiques exemplaires ou exemples de pratiques : l'évaluation dans le secteur social aux Etats-Unis". *Cahier de Recherche du CREDOC* n°17, Juillet 1991.

Alain DECAMP et al. "Contrôle parlementaire et évaluation" in *Notes et Etudes documentaires.*, n° 5012-13, Août 1995.

Michel DELEAU . Evaluer les politiques publiques, méthode, déontologie, organisation. Rapport du groupe de travail, Commissariat général du Plan. 1986.

La réhabilitation de l'habitat social. Paris, La Documentation Française, 1993.

Jacques DONZELOT . "Evaluer une politique sociale" in *Les contrats d'aujourd'hui* n°19, Avril 1992.

DURAND, MONNIER, COHEN, MULLER. "Le développement de l'évaluation en France. Nécessités techniques et exigences politiques" in *Revue Française de Science Politique*, 1992.

Jean-Marc DUTRENIT. *Gestion et évaluation des services sociaux.* Paris, Economica, 1989.

E.C.A.R.T.S. "L'évaluation en question" in *Cahiers d'ECARTS* n°5. Paris, AFSEA, s.d.

Jean-Michel de FORGES. "L'administration, les mots et les choses" in *Revue administrative.*, Septembre/octobre 1994.

J. FRAISSE, M. BONETTI , V. de GAULEJAC. *L'évaluation dynamique des organismes publiques*. Paris, Les Editions d'organisation, 1987.

Catherine FROISSART , François ABELLEA. *L'évaluation qualitative*. Rapport Délégation à la formation professionnelle. Paris, ADEP Editions, 1988.

Lucien GENIN. "L'évaluation des politiques publiques". *Avis et Rapports du Conseil Economique et Social*. n° 1991-002, 15 janvier 1991

GREMION, LAUFER, PARADEISE, LEQUERET, HOUSE, GOURNAY, NIOCHE, POINSARD, PREVOT, CONAN, SECHET, MONNIER, CROZIER, JOBERT. "Evaluation des politiques publiques : méthodes et pratiques." in *Problèmes politiques et sociaux*. Paris, La Documentation française, 1989.

C. HADJI *L'évaluation, règles du jeu. Des intentions aux outils*. Paris, ESF. 1989.

Institut International d'Administration Publique. "L'évaluation en question" in *Revue Française d'Administration Publique* n°66. Avril/juin 1993.

G. de LANDS HEERE. *Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en évaluation*. Paris, PUF, 1975.

LEBEAU. "Evaluation des politiques publiques : un témoignage à la lumière de deux expériences". IGAS. Novembre 1994.

Jean LECA . "L'évaluation des politiques publiques". Paris, Centre Hospitalier National d'Ophthalmologie des Quinze-Vingt. Avril 1994.

Michel LEGROS . "Evaluer ou les efforts de la METIS". *Cahier de recherche du CREDOC* n° 80, septembre 1995.

Jean-Marc LHUILLIER et al. *L'analyse des instances nationales de l'évaluation des politiques publiques*. Paris, ENSP, Novembre 1991.

"Evaluation : du sens aux effets de sens" in *Lien social* n°76. Mai 1990.

Michel MESSU, Christine LE CLAINCHE. "Les finalités des prestations familiales- Méthode de l'évaluation des politiques sociales". *Cahier de recherche du CREDOC* n°69. Mai 1995.

Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville. *Evaluation de l'expérimentation des centres de responsabilité*. Avril 1994.

Eric MONNIER. *Du projet au bilan : évaluations de l'action des pouvoirs publics*. Paris, CPE-Economica, 1987.

Jean-Pierre NIOCHE, Robert POINSARD. "L'évaluation en question" in *Revue Française d'Administration publique*. n°66, Avril/juin 1993.

PASTUREL, BOUQUIN. "Bibliographie des publications en langue française sur l'évaluation des politiques publiques". CEOPS/ENTPE, Mars 1992.

M.Q. PATTON. *Qualitative Evaluation Methods*. London, Sage, 1980.

A. de PERETTI. Recueil d'instruments et de processus d'évaluation formative. Paris, INRP, 1980.

J.M. PETITCLERC. *Crise de l'évaluation. Temps pour l'évaluation*. Paris, La pensée universelle, 1986.

"L'évaluation au pouvoir" in *POUR* n°107. 1986.

Jean-Claude RAY, Jean-Marc DUPUIS, Jean-Paul TRICARD. *Les politiques sociales transversales : une méthodologie d'évaluation de leurs effets locaux*. Rapport CGP.

"L'évaluation du travail social, aide à la mutation." in *Rencontre* n°51. Automne 1984.

L. VALLET, P. MAISONNEUVE. *80 fiches d'évaluation*. Paris, Les Editions d'organisation. 1981.

Patrick VIVERET. *L'évaluation des politiques et des actions publiques*. Rapport au Premier Ministre. Paris, La Documentation Française, Juin 1989.

Emploi

Anne-Lise AUCOUTURIER. *Panels et évaluation des politiques de l'emploi*. Ministère du Travail, DARES. Paris, La Documentation Française. Février 1994.

Anne-Lise AUCOUTURIER. "La construction des objectifs d'une mesure de politique d'emploi : l'histoire de l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise". *Cahier de recherche du CREDOC* n° 87, juin 1996.

Annie BOUDER, Jean-Paul CADET, Didier DEMAZIERE. *Evaluer les effets des dispositifs d'insertion pour les jeunes et les chômeurs de longue durée : un bilan méthodologique*. Paris, CEREQ (série synthèse), 1994.

Centre d'Etude de l'Emploi. "Les politiques publiques d'emploi et leurs acteurs" in *Cahier* n°34. Août 1995.

Jérôme GAUTIE, Bernard GAZIER, Rachel SILVERA. *Les subventions à l'emploi : analyses et expériences européennes*. Ministère du Travail, DARES. Paris, La Documentation Française. 1994.

IRES. "Politiques de l'emploi : contraintes, instruments, évaluation" (2ème partie). *Séminaire "Emploi et marché du travail" 1993-1994*. Document de travail n° 94-03. Paris, IRES, 1994.

OCDE. *L'évaluation des programmes pour l'emploi et des mesures sociales*. Paris, OCDE. 1991.

Bernard PERRET. *Evaluation des politiques de lutte contre le chômage : un regard typologique*. Actes du colloque, Paris, novembre 1991. Paris, SYROS/Alternatives. 1992.

Bernard SIMONIN, Bernard GOMEL, Nicolas SCHMIDT. "Un bilan de l'évaluation des TUC" in *Dossier de recherche n°47*. Paris, CEREQ, Novembre 1992.

Formation

J.M. BARBIER. *L'évaluation en formation*. Paris, PUF.

Claude DURAND-PRINBORGNE, Jean-Pierre JAROUSSE. *L'efficacité interne du système éducatif*. Cahiers libres. Essais. Commissariat Général du Plan. Paris, La Documentation Française, Janvier 1993.

Philippe GARRAUD. "L'Action publique pour l'emploi des jeunes : logiques d'acteurs et effets de système" in *Revue Politique et Management Public*. Juin 1988.

Jean-François GERME, Claudine PERETTI, Denis MEURET. *L'Efficacité de l'investissement-Formation*. Commissariat Général du Plan (CGP). Paris, La Découverte / La Documentation Française, 1993.

Jean-Claude MAILLES, Robert BALLION. *L'Evaluation du système de formation initiale*. Commissariat Général du Plan (CGP). Paris, La Découverte / La Documentation Française, 1991.

Francis PINTIAU. "La formation des travailleurs sociaux à propos du rapport présenté par la mission d'évaluation" in *Revue de droit sanitaire et social*. 31 (3), Juillet/septembre 1995 .

Social - action sociale

C. BACHMAN. "Des savoir-faire de l'inquiétude et du renouveau : une formation à l'évaluation de l'action sociale" in *Cahiers de PROMOFAP*. 1989.

Denis BOUGET, Henry NOGUES. "Evaluation des politiques de lutte contre les exclusions sociales" in *Revue Française des Affaires Sociales*. Avril/juin 1994.

Comité Interministériel de l'évaluation des politiques publiques, Commissariat Général du Plan. *L'Action sociale de l'Etat en faveur de ses agents*. Paris, La Documentation Française. 1995.

Comité Interministériel de l'Evaluation des Politiques Publiques, Commissariat Général du Plan. *L'insertion des adolescents en difficulté*. Paris, La Documentation Française, 1993.

Comité Interministériel de l'évaluation des politiques publiques, Commissariat Général du Plan. *La réhabilitation de l'habitat social-Rapport d'évaluation*. Paris, La Documentation Française.

Comité Interministériel de l'évaluation des politiques publiques, Commissariat Général du Plan. *Les services publics et les populations défavorisées*. Paris, La Documentation Française. 1993.

Comité pour la Réorganisation et la Déconcentration des Administrations. "Rapport d'évaluation du service interadministratif du logement mis en place à la préfecture du Rhône". Septembre 1995.

"La commande sociale" in *Informations sociales*. n°39, 1994.

Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée. "L'évaluation en prévention spécialisée". Note technique, 1987.

Cour des Comptes. *La décentralisation en matière d'aide sociale*. Décembre 1995.

CREAI Poitou-Charentes. "Outils d'évaluation en travail social". Multigraphie. 1986.

M. DARTIGUEVAVE. "A propos de l'évaluation". *CREAI de Bretagne* n°55. 1982.

A. DUPONT. *L'évaluation dans le travail social*. Paris, Paris, Editions IES, 1990.

J.Y. DUPUY, J.C. RAY, J.L. RICART. *Les politiques sociales : une méthodologie d'évaluation de leurs effets sociaux*. Paris, La Documentation Française. 1986.

T. FAUCHEUX. "Dossier sur l'évaluation". *CREAI de Bourgogne*. 1987.

Geneviève DE GAULLE-ANTONIOZ. "Evaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté". *Avis et rapport du Conseil Economique et Social* n° 1995-003, 27 juillet 1995.

"Evaluation du travail : où en est-on ?" in *Informations sociales* (6), 1982.

CREDOC. "Pauvretés, ruptures et évaluations de politiques sociales". *Cahier de recherche du CREDOC* n°76, septembre 1995.

Christine LE CLAINCHE, Michel LEGROS. "La lutte contre les formes extrêmes de la pauvreté : les politiques évaluées". Etude réalisée pour le Conseil Economique et Social. Mars 1993.

Christine LE CLAINCHE, Michel LEGROS. *Les ports de la galère*. CREDOC-Collection des rapports n°99, Avril 1991.

Gérard MARTIN. "L'évaluation du Revenu Minimum d'Insertion" in *Revue Française des Affaires Sociales*. Juillet/septembre 1989.

P. PIMPERNELLE. "De l'historique de l'évaluation à ses acceptations dans le travail social". Document de recherche EESF Fribourg/IPFSES Reims.

Premier Ministre, Commissariat Général du Plan, Comité Interministériel de l'Evaluation des Politiques Publiques. *L'insertion des adolescents en difficulté*. Paris, La Documentation Française. 1993.

"Politiques sociales et évaluation" in *Les Cahiers du Gratice*. 2ème semestre 1994.

A. POTIER "L'Evaluation, une arme stratégique dans le social" in *ASH* 1517. 11/12.

J. SANCHEZ. "L'Evaluation entre la recherche et l'action" in *CTNERHI* n°18. 1984.

Vincent SPENLEHAUER. *L'évaluation des politiques : usages sociaux*. Paris, l'Harmattan, 1995.

Le RMI à l'épreuve des faits : territoires, insertion et société. Paris, SYROS/Alternatives, 1991.

Pierre VANLERENBERGHE. *RMI, le pari de l'insertion*. Paris, 1992.

Ville

Jean-Michel BELORGEY. "Evaluer les politiques de la ville/Comité d'évaluation des politiques de la ville". 1993 (Multigraphié). Documentation IGAS.

Bruno MARESCA. *La politique de développement social urbain de la ville du Mée-sur-Seine*. CREDOC-Collection des rapports n°139. Novembre 1993.

Bruno MARESCA. *Evaluation de la politique de développement social urbain. Le quartier de l'Argonne à Orléans*. CREDOC-Collection des rapports n° 145. Mars 1994.

Bruno MARESCA, Valérie PAUMIER. "Les protocoles de l'évaluation dans les opérations de la politique de la ville". *Cahier de recherche du CREDOC* n° 63, juin 1994.

Ministère de l'Intérieur et al. *Rapport d'évaluation sur le Comité Interministériel pour les Villes*. Janvier 1987.

J.P. NIOCHE, R. POINSARD. *L'Evaluation des politiques urbaines*. Paris, Economica. 1984.

Santé

C. ROLLET. "Evaluer l'hôpital, pourquoi ? Comment ?" in *Actes du colloque de Montpellier, 10-11 décembre 1992*.

ANDEM. "Evaluation d'une action de santé publique". Octobre 1995.

P.F. CHANOIT, J. de VERBIZIER. *Evaluation des soins de santé mentale*. Paris, ERES. 1990.

Faculté de Médecine, Ecole de Santé Publique, Nancy 1. "Introduction à l'évaluation des actions de santé publique et communautaire". 1995. Documentation IGAS.

Michel FARBDAU, Jean-François RAVAUD. *Insertion sociale des personnes handicapées : méthodologies d'évaluation*. Paris, INSERM, 1994.

F. FERAGUS. "L'évaluation de l'action sociale, la valorisation des handicapés" in *Revue des Affaires Sociales*. 1984.

F. FERAGUS. "L'évaluation de l'action sociale. De l'énoncé à la pratique" in *Revue des Affaires Sociales*. 1986.

Emile LEVY, Claude LE PEN, Robert LAUNOIS, Heinz REDWOOD, Christine HUTTIN. "Evaluation et régulation : l'évaluation économique du médicament au service d'une régulation médicalisée des dépenses de santé". Actes du forum industrie pharmaceutique. Paris, Forum industrie pharmaceutique, Décembre 1992.

S.G. RAYMOND. *Les expertises en sciences humaines : psychiatrie et psychologie*. Paris, Privat.

J. REVOL, H. STROHL. Groupe de travail sur l'accès aux soins des personnes en situation de précarité. Paris, IGAS, 1987.

Dépôt légal : Septembre 1996

ISSN : 1257-9807

ISBN : 2-84104-074-7

CAHIER DE RECHERCHE

Récemment parus :

Consommateurs et préférences de consommation en 1996

Aude COLLIERIE DE BORELY - n°88 (1996)

Deux articles sur la localisation industrielle

Philippe MOATI - n°89 (1996)

Les inégalités en France : les différentes façons de "penser" en haut et en bas de l'échelle sociale

Georges HATCHUEL, Anne-Delphine KOWALSKI et Jean-Pierre LOISEL - n°90 (1996)

Estimations de lois de consommation alimentaire sur un pseudo panel d'enquêtes de l'INSEE

Nilton CARDOSO, François GARDES - n°91 (1996)

L'évolution de l'emploi dans l'industrie manufacturière française

Philippe MOATI, Laurent POUQUET - n°92 (1996)

Méthode d'étude sectorielle - Vol. 2

Philippe MOATI - n°93 (1996)

Modélisation des choix alimentaires des ménages

Patrick BABAYOU, Aude COLLIERIE DE BORELY - n°94 (1996)

Analyse lexicale de corpus en anglais

Valérie BEAUDOUIN, Frédéric BROCHET - n°95 (1996)

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : 01 40 77 85 01

ISBN : 2-84104-074-7

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de